



## PROJET DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE HANCHES (28)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Août 2022



Rapport final





## Projet du parc photovoltaïque de Hanches (28)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Août 2022

Rapport final

Version	Date
Rapport final	11/08/2022



[www.auddice.com](http://www.auddice.com)

**Agence Hauts-de-France  
(siège social)**  
ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin  
**03 27 97 36 39**

**Agence Grand-Est**  
Espace Sainte-Croix  
6 place Sainte-Croix  
51000 Châlons-en-Champagne  
**03 26 64 05 01**

**Auddicé Val de Loire**  
Zone Écoparc  
Rue des Petites Granges  
49400 Saumur  
**02 41 51 98 39**

**Agence Seine-Normandie Evreux**  
Parc d'Activités Le Long Buisson  
380 rue Clément Ader - Bât. 1  
27930 Le Vieil-Evreux  
**02 32 32 53 28**

**Agence Seine-Normandie Le Havre**  
186 Boulevard François 1er  
76600 Le Havre  
**02 35 46 55 08**

**Agence sud**  
Rue des Cartouses  
84390 Sault  
**04 90 64 04 65**



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>CHAPITRE I. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE</b>	<b>5</b>	<b>CHAPITRE III. IMPACTS ET MESURES DU PROJET</b>	<b>31</b>
<b>1. Préambule</b>	<b>6</b>	<b>3.1 Impacts du projet</b>	<b>32</b>
1.1. Objectifs de l'étude	6	3.1. Généralités sur la perception d'un projet photovoltaïque	32
1.2. Définitions préalables	6	3.1.2 Rappel des enjeux paysagers du projet	32
1.3. Méthodologie	7	3.1.3 Réflexions d'implantation du projet	32
1.4. Définition des aires d'étude	8	3.1.4 Carnet de photomontages	32
		3.1.5 Bilan des impacts	37
<b>CHAPITRE II. ÉTAT INITIAL PAYSAGER, PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE</b>	<b>11</b>	<b>3.2 Mesures paysagères</b>	<b>37</b>
<b>2.1 Caractéristiques générales</b>	<b>12</b>	3.2.1 Mesures d'évitement (Pays-Ev.)	37
2.1.1 Contexte géographique	12	3.2.2 Mesures de réduction (Pays-Re.)	37
2.1.2 Paysage naturel : topographie et hydrographie	12	3.2.3 Mesures de compensation (Pays-Co.)	38
2.1.3 Paysage construit	12	3.2.4 Bilan des mesures paysagères	38
2.1.4 Paysage cultivé et exploité	12		
<b>2.2 Contexte patrimonial et touristique</b>	<b>15</b>	<b>3.3 Conclusion de l'expertise paysagère, patrimoniale et touristique</b>	<b>38</b>
2.2.1 Patrimoine protégé	15		
2.2.2 Patrimoine non protégé	16		
2.2.3 Tourisme	18		
<b>2.3 Caractéristiques de l'aire d'étude éloignée : les unités paysagères</b>	<b>18</b>		
2.3.1 Démarche de travail liée aux entités paysagères	18		
2.3.2 Descriptif des unités paysagères	19		
<b>2.4 Caractéristiques de l'aire d'étude rapprochée</b>	<b>21</b>		
2.4.1 Démarche de travail	21		
2.4.2 Sous-unité 1 : plateau beauceron	21		
2.4.3 Sous-unité 2 : vallées de la Drouette et de la Guesle	22		
<b>2.5 Caractéristiques de l'aire d'étude immédiate et du site de projet</b>	<b>25</b>		
<b>2.6 Synthèse des sensibilités paysagères, patrimoniales et touristiques</b>	<b>28</b>		

## LISTE DES CARTES

Carte 1. Localisation des aires d'études .....	9
Carte 2. Topographie et hydrographie.....	13
Carte 3. Éléments structurants du paysage.....	14
Carte 4. Inventaire patrimonial et touristique.....	17
Carte 5. Zone de visibilité potentielle du projet à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	20
Carte 6. Caractéristiques paysagères et touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.....	24
Carte 7. Caractéristiques paysagères et touristiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	27
Carte 8. Implantation du projet et localisation des photomontages.....	33

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Critères des niveaux de sensibilité potentielle.....	6
Tableau 2. Patrimoine protégé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	15
Tableau 3. Patrimoine non protégé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	16
Tableau 4. Synthèse des sensibilités potentielles paysagères, patrimoniales et touristiques.....	29
Tableau 5. Localisation des photomontages .....	32
Tableau 6. Bilan des impacts d'après étude des photomontages.....	37
Tableau 7. Coût estimatif des mesures.....	38

## LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photographie 1. Église paroissiale Saint-Pierre (Épernon) .....	15
Photographie 2. Église Saint-Germain l'Auxerrois (Hermeray) .....	15
Photographie 3. Château de Morville .....	16
Photographie 4. Église Saint-Martin (Saint-Martin-de-Nigelles) .....	16
Photographie 5. Depuis l'intersection de la D28 et de la D328-1 (Épernon).....	19
Photographie 6. Depuis la D101.5, au sud-ouest de Saint-Martin-de-Nigelles .....	19
Photographie 7. Vallée de la Drouette depuis la sortie est de Ponceaux (Saint-Martin-de-Nigelles).....	19
Photographie 8. Depuis la clairière de la Berthière (Hermeray).....	20
Photographie 9. Depuis la D328, à l'angle du bois des Sables (Hanches).....	21
Photographie 10. Depuis la D4 à hauteur de l'entrée de la carrière .....	21
Photographie 11. Depuis les abords du Domaine des Hauts de Paillardan (la Tour Neuve, Hanches).....	21
Photographie 12. Depuis la sortie ouest de Ponceaux (Saint-Martin-de-Nigelles).....	22
Photographie 13. Depuis la sortie ouest d'Épernon (D4).....	22
Photographie 14. Depuis la frange nord de Hanches (Beau Regard, D328) .....	22
Photographie 15. Depuis la D906, au niveau de l'intersection avec l'accès avec le Bois des Fourches (Hanches)..	23
Photographie 16. Depuis la Véloscénie de Paris au Mont Saint-Michel, entre Hanches et Épernon .....	23
Photographie 17. Depuis la limite nord du site du projet, vers la D4.....	25
Photographie 18. Depuis la D4, à hauteur de l'entrée du centre d'enfouissement.....	25
Photographie 19. Depuis l'intersection de la D4 et de la D328.....	25
Photographie 20. Depuis l'angle sud-est du site du projet, sur la D328.....	26
Photographie 21. Depuis le GRP des Yvelines, dans l'axe de la D328.....	26
Photographie 22. Depuis le PR, à la limite sud du site de projet.....	26

## CHAPITRE I. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

## 1. Préambule

### 1.1. Objectifs de l'étude

La construction d'un paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de définir l'identité d'un site.

La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire. Ainsi le paysage conçoit le territoire comme un tout, qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments.

Les éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est donc la traduction de l'interface nature/culture.

La mise en évidence des entités paysagères du territoire d'étude va permettre de définir les typologies de territoire propres au lieu. Ce volet paysager a ainsi pour objet de contribuer à l'élaboration d'un projet permettant de comprendre puis d'évaluer et d'améliorer l'insertion visuelle du parc photovoltaïque dans un paysage donné. La connaissance des unités paysagères, des structures et des éléments particuliers sont expliqués : les différents thèmes abordés concernent le grand paysage en intégrant les lieux de vie et les axes de communication, ainsi que l'ensemble du patrimoine (protégé ou non) et quelques points particuliers sur le tourisme.

Ce type d'étude fait appel à des simulations permettant, d'une part, d'apprécier l'intégration d'un aménagement dans son contexte et d'autre part, d'évaluer l'étendue des zones d'influence visuelles et des covisibilités éventuelles.

### 1.2. Définitions préalables

#### ■ NOTIONS DE VISIBILITÉ ET COVISIBILITÉ

La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou partie des éléments d'un projet depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres :

- la distance entre l'observateur et le projet (qui permet de prendre en compte notamment la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité, etc.) ;
- la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et le projet (relief, couvert végétal, boisement, bâti, etc.).

Ainsi, la visibilité d'un projet peut être totale (entièrement visible), partielle (visible uniquement en partie), filtrée (visible à travers un masque visuel végétal par exemple), permanente ou intermittente (selon que l'on voit que la partie haute des éléments du projet, ou la partie basse), etc.

Enfin, nous retiendrons les définitions suivantes :

- **visibilité** : tout ou partie des éléments d'un projet sont visibles depuis un espace donné ;
- **covisibilité directe** : superposition de l'élément de patrimoine, élément de paysage ou silhouette de village avec les éléments du projet ;
- **covisibilité indirecte** : sans être superposés, les éléments évalués apparaissent dans un angle d'observation maximum de 50° soit 25° de part et d'autre de l'axe central de vision ;
- **champ visuel juxtaposé** : au-delà de l'angle de vision de 50°, on parlera plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés.

#### ■ NOTIONS D'ENJEU ET DE SENSIBILITÉ

La notion d'enjeu correspond à la valeur intrinsèque que peut prendre un paysage, un lieu de vie, un édifice ou un site, indépendamment du projet d'aménagement envisagé à proximité. Elle prend en compte les structures spatiales, le sens ou le caractère identitaire de l'objet, sa propension à avoir été évoquée et sa renommée. Ainsi, certains paysages maintes fois représentés dans la peinture ou la littérature acquièrent une valeur, un enjeu culturel supérieur à un paysage peu reconnu.

La notion d'enjeu s'inscrit sur une échelle qualitative qui emprunte souvent une approche typologique pour faciliter son appréhension. Elle peut recouper ainsi les notions de valeur paysagère, structurelle, architecturale, historique, culturelle, touristique, économique, etc. La notion d'enjeu permet de relever les éléments les plus caractéristiques d'un territoire et d'en déduire des recommandations d'implantation qui favoriseront une intégration du projet la plus favorable possible vis-à-vis des paysages et patrimoines voisins. Elle est prise en compte lors de l'analyse des sensibilités et des impacts

La notion de sensibilité potentielle correspond aux interactions visuelles théoriques possibles générées par le projet vis-à-vis du paysage, du site, des lieux de vie, des édifices patrimoniaux, etc situés à proximité. Elle prend en compte la distance et les caractéristiques de localisation des éléments considérés.

La sensibilité potentielle au projet est évaluée au cours de l'état initial, sous la forme d'un gradient colorimétrique couvrant les valeurs de « nul ou négligeable » jusqu'à « très fort ». Les critères d'évaluation des sensibilités potentielles dépendent de nombreux éléments à la fois objectifs et subjectifs, issus du regard exercé d'un paysagiste. Aussi, la définition des niveaux de sensibilité présentés ici correspondent à une analyse personnelle, qui est susceptible de varier légèrement en fonction de la personne concernée.

Pour une facilité de compréhension du dossier, le même code coloré est appliqué sur l'ensemble du document.

NIVEAU DE SENSIBILITÉ	COMMENTAIRE
Très fort	Interaction visuelle majeure, remettant en cause de façon importante la perception et la valeur intrinsèque d'un élément paysager ou patrimonial reconnu, remarquable et/ou protégé
Fort	Interaction visuelle importante engageant une modification non négligeable de la perception d'un élément paysager ou patrimonial protégé ou non et pouvant remettre en cause sa valeur intrinsèque de manière notable
Modéré	Interaction visuelle engageant une modification notable de la perception d'un élément paysager ou patrimonial protégé ou non sans pour autant remettre en cause sa valeur intrinsèque de manière notable
Faible	Interaction visuelle engageant une modification nuancée, souvent ponctuelle, de la perception d'un élément paysager ou patrimonial protégé ou non sans pour autant remettre en cause sa valeur intrinsèque
Très faible	Interaction visuelle engageant une légère modification, souvent ponctuelle, tronquée et/ou lointaine, d'un élément paysager ou patrimonial protégé ou non sans remettre en cause sa valeur intrinsèque
Nul ou négligeable	Interaction visuelle minimale ou non existante, n'apportant aucune modification de la perception ou de la valeur intrinsèque de l'élément paysager ou patrimonial étudié

Tableau 1. Critères des niveaux de sensibilité potentielle

## ■ NOTIONS D'EFFET ET D'IMPACT

L'installation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol dans un territoire engendre une évolution plus ou moins importante du paysage et de sa perception par les visiteurs et les habitants. La présence de cette nouvelle infrastructure suscite des interactions visuelles avec les éléments de composition paysagère et identitaire des lieux, à la fois sur l'échelle locale mais aussi plus lointaine (5 km voire 10 km).

À ce titre, **le projet photovoltaïque génère donc des effets visuels sur les éléments qui l'entourent :**

- phénomène de visibilité et covisibilité avec le patrimoine et les éléments identitaires du paysage ;
- effet de mitage ;
- contribution à l'évolution de la structure paysagère ;
- artificialisation du paysage (en particulier dans les cas de paysages à dominantes naturelles) ;
- participation à la banalisation du paysage (multiplication plus ou moins concertée d'un même motif dans un bassin visuel ou paysager) ; ...

**Cependant ces effets sont nuancés par les éléments de composition paysagère**, tels que le relief, la présence de rideaux végétaux ou urbains, la distance au projet, les conditions atmosphériques ou encore les choix d'implantation du projet photovoltaïque. Ils contribuent à réduire la perception visuelle du projet, ce qui diminue proportionnellement l'effet de la présence du projet sur le paysage dans lequel il s'insère.

**L'estimation du niveau d'impact du projet de centrale photovoltaïque au sol sur le paysage et le patrimoine est issue d'une mise en relation entre le projet, un élément du contexte paysager (monument, habitation, vue remarquable sur un coteau, ...) et la présence ou non d'éléments contribuant à la modération des effets relevés.**

Nul ou négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-------------	--------	--------	------	-----------

## 1.3. Méthodologie

### 1.3.1. Organisation

La réalisation de l'état initial du paysage et du patrimoine vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations concernant l'implantation du parc photovoltaïque.

L'analyse se fait en trois temps : compilation, exploitation des informations existantes, et investigations de terrain. L'état initial se construit autour de trois grands thèmes : les paysages, les éléments patrimoniaux et l'analyse des effets de perception par rapport à la zone d'implantation potentielle (ZIP).

### 1.3.2. Outils

L'analyse du paysage et de ses caractéristiques s'appuie sur :

- L'identification des grandes entités paysagères qui composent le territoire d'étude et la définition de leurs sensibilités ;
- L'identification des composantes du territoire d'étude ;
- Les traits d'organisation du territoire : structure du paysage, nature de l'occupation des sols, structure urbaine, habitat et patrimoine.

L'analyse des éléments patrimoniaux s'appuie sur le recensement :

- du patrimoine bâti remarquable (Monuments historiques) ;
- des Sites inscrits et classés ;
- des Sites patrimoniaux remarquables (SPR) ;
- des éléments du patrimoine vernaculaire.

L'analyse des effets de perception s'appuie sur l'étude des visibilitées depuis :

- les Monuments historiques et sites naturels remarquables ;
- les points de vue panoramiques remarquables, les habitations les plus proches, les franges urbaines les plus ouvertes sur le site ;
- les voies de circulation locales les plus empruntées ;
- les chemins de randonnées et voie vertes ;
- les sites touristiques.

Certains éléments du territoire, pouvant générer des effets de masques dans la perception du paysage, sont aussi à prendre en compte : la végétation, le relief et le bâti.

Dans le cadre de la réalisation de l'expertise paysagère, patrimoniale et touristique de l'étude d'impact, des coupes topographiques peuvent être réalisées, en fonction des sensibilités liées au relief du site. Ce sont des aides à la compréhension du territoire.

Suite à cette première partie, une carte des points de vue permettant de réaliser des photomontages depuis les points les plus pertinents est réalisée. La simulation par photomontage permet d'évaluer l'impact simulé du projet sur ces derniers.

L'analyse des impacts est fonction du site rencontré. Selon les sensibilités de territoire et les paysages identifiés, les impacts du projet peuvent être traités selon différents axes.

Leur analyse sera adaptée aux thématiques développées dans l'état initial. Sur la base de photomontages, cette analyse portera sur les visibilité et covisibilités du projet, avec les points sensibles de son environnement tels que :

- Monuments historiques et sites naturels remarquables ;
- Cônes de vues remarquables ;
- Voies de circulation localement les plus empruntées ;
- Chemins de randonnée ;
- Sites touristiques ;
- Effets cumulés avec les autres projets.

### 1.3.3. Évaluation du niveau d'impact

L'impact du projet photovoltaïque sur le paysage et le patrimoine est évalué notamment à partir des photomontages. Une analyse fine permet de comparer les points de vue avant et après insertion du projet, suivant l'implantation retenue. Elle permet de relever les différents effets et niveaux d'impact engendrés sous les angles du paysage, du patrimoine, du tourisme, des lieux de vie et/ou des axes de communication, selon la ou les thématiques ayant orientés le choix du point de prise de vue.

L'impact est mesuré sous la forme d'un gradient couvrant les valeurs allant de « très fort » à « nul ou négligeable ». Pour une facilité de compréhension du dossier, le gradient colorimétrique utilisé est le même que celui de l'analyse des enjeux et des sensibilités potentielles dans l'état initial paysager, patrimonial et touristique.

**Le niveau d'impact annoncé en conclusion correspond à l'impact global pour l'ensemble des thématiques abordées, aligné sur le plus haut degré d'impact identifié.** Ainsi, un photomontage présentant une covisibilité directe entre le projet et un édifice protégé peut être considéré comme un impact fort, même si l'impact relatif au grand paysage est modéré. Cependant, dans le cas où une thématique présenterait un niveau d'impact fondamentalement différent (un impact patrimonial fort et des niveaux d'impact faible à très faible pour les autres thématiques par exemple), celui-ci sera précisé à part.

Tableau 1. Critères des niveaux de sensibilité potentielle, page 6

### 1.3.4. Documentation consultée

- *Atlas des paysages d'Eure-et-Loir*, CAUE 28, 2008 ;
- *Atlas des paysages des Yvelines*, CAUE 78, 1992 ;
- *Unités paysagères d'Île-de-France*, IAU, 2010 ;
- *Pages Sites et paysages*, DRIEAT Île-de-France, internet ;
- *Pages Sites et paysages*, DREAL Centre-Val de Loire, internet ;
- Atlas des patrimoines.gouv.fr ;
- Base de données Mérimée, Direction de l'architecture et du patrimoine, Internet ;
- Base de données des Villes d'art et d'histoire, Internet ;
- Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Internet.

## 1.4. Définition des aires d'étude

Les aires d'études de l'expertise paysagère, patrimoniale et touristique sont définies notamment en fonction de l'analyse des perceptions paysagères et naturelles du territoire au sein duquel s'inscrit le projet. Par commodité, les aires d'étude utilisées lors de la réalisation de l'expertise paysagère, patrimoniale et touristique du projet agro-photovoltaïque d'Auzouer-en-Touraine sont les mêmes que celles utilisées par l'étude d'impact écologique.







Elles se complètent et permettent d'appréhender les effets du projet photovoltaïque dans le grand paysage, dans le paysage local et dans le paysage proche. La définition des aires d'étude suit les règles suivantes :

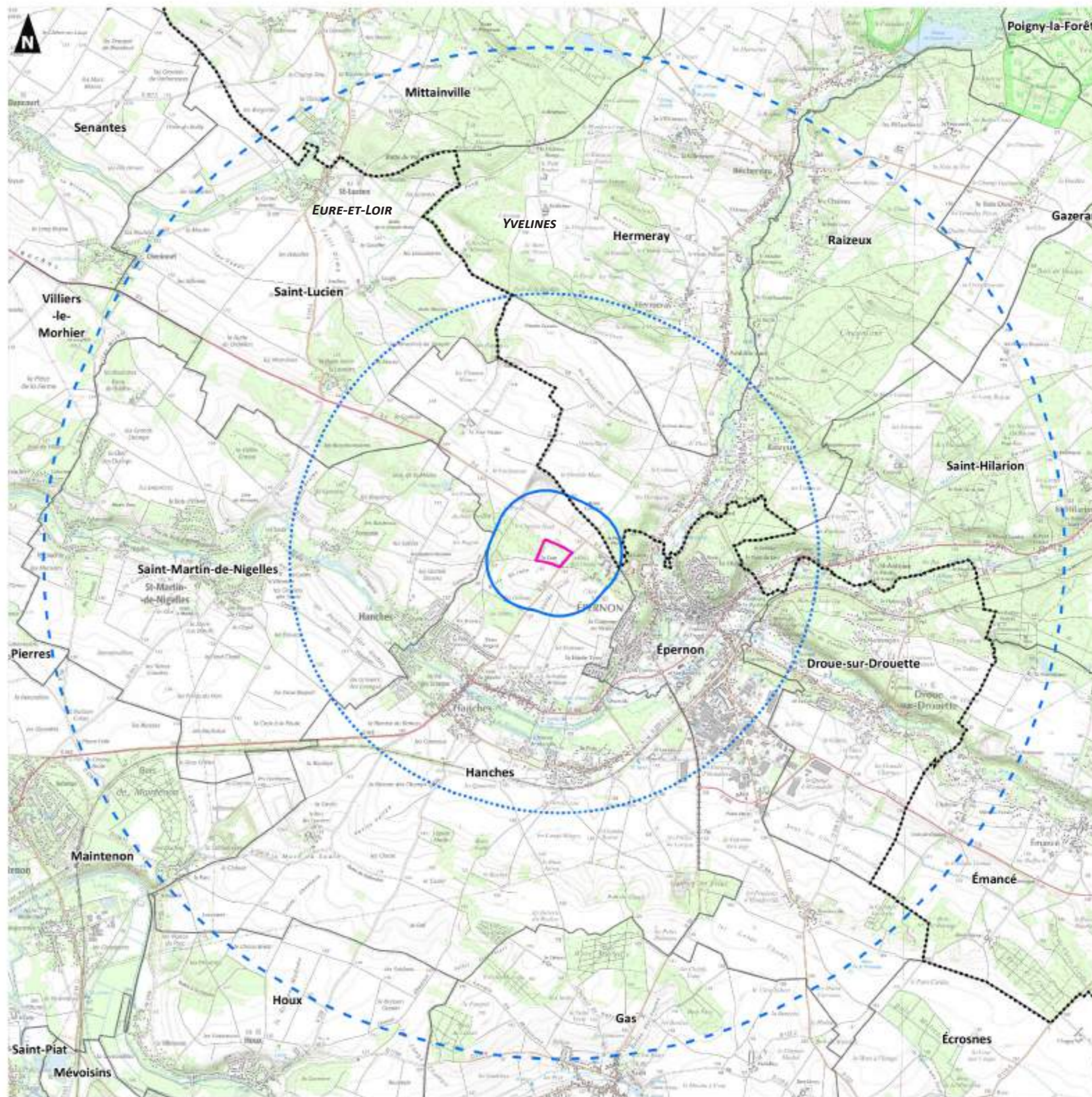
- **la zone d'implantation potentielle (ZIP)** : elle correspond aux parcelles foncières envisagées pour l'implantation du projet photovoltaïque. Ses limites reposent notamment sur la localisation des infrastructures existantes et des habitats naturels ;
- **l'aire d'étude immédiate** : incluant la ZIP, il s'agit d'une zone tampon d'environ 500 mètres ; c'est la zone où sont menées notamment les investigations environnementales les plus poussées en vue d'optimiser le projet retenu. À l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels) ;
- **l'aire d'étude rapprochée** : d'un rayon de 2,5 km autour de la zone d'implantation potentielle du projet, elle correspond à la zone de composition paysagère, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts sur le paysage. Sa délimitation inclut les points de vue les plus prégnants ;
- **l'aire d'étude éloignée** : d'un rayon de 5 km autour de la zone d'implantation potentielle, ce secteur englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent ou sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monuments historiques de forte reconnaissance sociale, ensemble urbain remarquable, bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité établie par l'UNESCO, site classé, Grand Site de France, etc.).

Carte 1. Localisation des aires d'études, page 9



**Carte 1.** Localisation des aires d'études

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée (2,5 km)
-  Aire d'étude éloignée (5 km)
-  Limite départementale
-  Limite communale





## CHAPITRE II. ÉTAT INITIAL PAYSAGER, PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

## 2.1 Caractéristiques générales

### 2.1.1 Contexte géographique

Le site du projet solaire photovoltaïque de Hanches est localisé dans l'Eure-et-Loir, non loin de sa limite avec les Yvelines, entre la vallée de l'Eure au sud-ouest et le massif forestier de Rambouillet au nord-est. Plus précisément, il est situé au nord de Hanches et de la vallée de la Drouette ; et à l'ouest d'Épernon et de la vallée de la Guesle. L'emprise concernée couvre une ancienne carrière, enchâssée dans le bois des Perles.

### 2.1.2 Paysage naturel : topographie et hydrographie

L'aire d'étude rapprochée s'étend sur les franges du plateau calcaire de la Beauce. Connue pour sa fertilité et ses paysages d'*openfield* à dominante horizontale et ouverte, la Beauce présente ici un relief plus marqué, creusé par les affluents de l'Eure. Ces vallées humides sont plus profondes que les vallons secs qui font onduler le plateau. Elles présentent un profil généralement dissymétrique, afin parfois des coteaux abrupts et pouvant mesurer jusqu'à une cinquantaine de mètres.

La zone d'implantation potentielles est localisée sur le plateau, presque en point haut, avec une altitude variant entre 155 et 160 m. Elle est située à l'ouest de la confluence de la Guesle et de la Guéville avec la Drouette, qui passe aussi au sud du site du projet.

*Carte 2. Topographie et hydrographie, page 13*

### 2.1.3 Paysage construit

La valeur agricole des terres beauceronnes et leur sécheresse apparente ont conduit à un développement urbain principalement dans les vallées. Implantées en pied de coteau, les villes se sont d'abord étendues de manière linéaire, en suivant les rivières, avant de traverser les vallées puis de remonter dans les vallons ou sur les coteaux en direction du plateau. La principale polarité urbaine à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, Épernon, est historiquement située à la confluence de la Guesle et de la Drouet. Son tissu bâti s'est étendu sur l'ensemble des vallées environnantes et remonte aujourd'hui sur le plateau, notamment au sud-est sous la forme d'une zone d'activité comprise entre le rebord du plateau et les D28 et D122-12.

Il existe cependant des lieux de vie sur le plateau, principalement sous la forme de fermes isolées, comme la ferme de la Tour Neuve (Hanches) et plus rarement des villages (Chenicourt, Sénantes, au-delà de l'aire d'étude rapprochée). Ils sont alors accompagnés de points d'eau artificiels : mares à proximité ou dans l'enceinte des fermes, château d'eau marquant la silhouette des villages.

Le réseau viaire primaire tend à suivre les vallées, remontant parfois sur le plateau pour passer d'une vallées à une autre, rayonnant autour d'Épernon. Une trame secondaire, plus sinueuse, permet de rejoindre l'ensemble des lieux de vie entre eux.

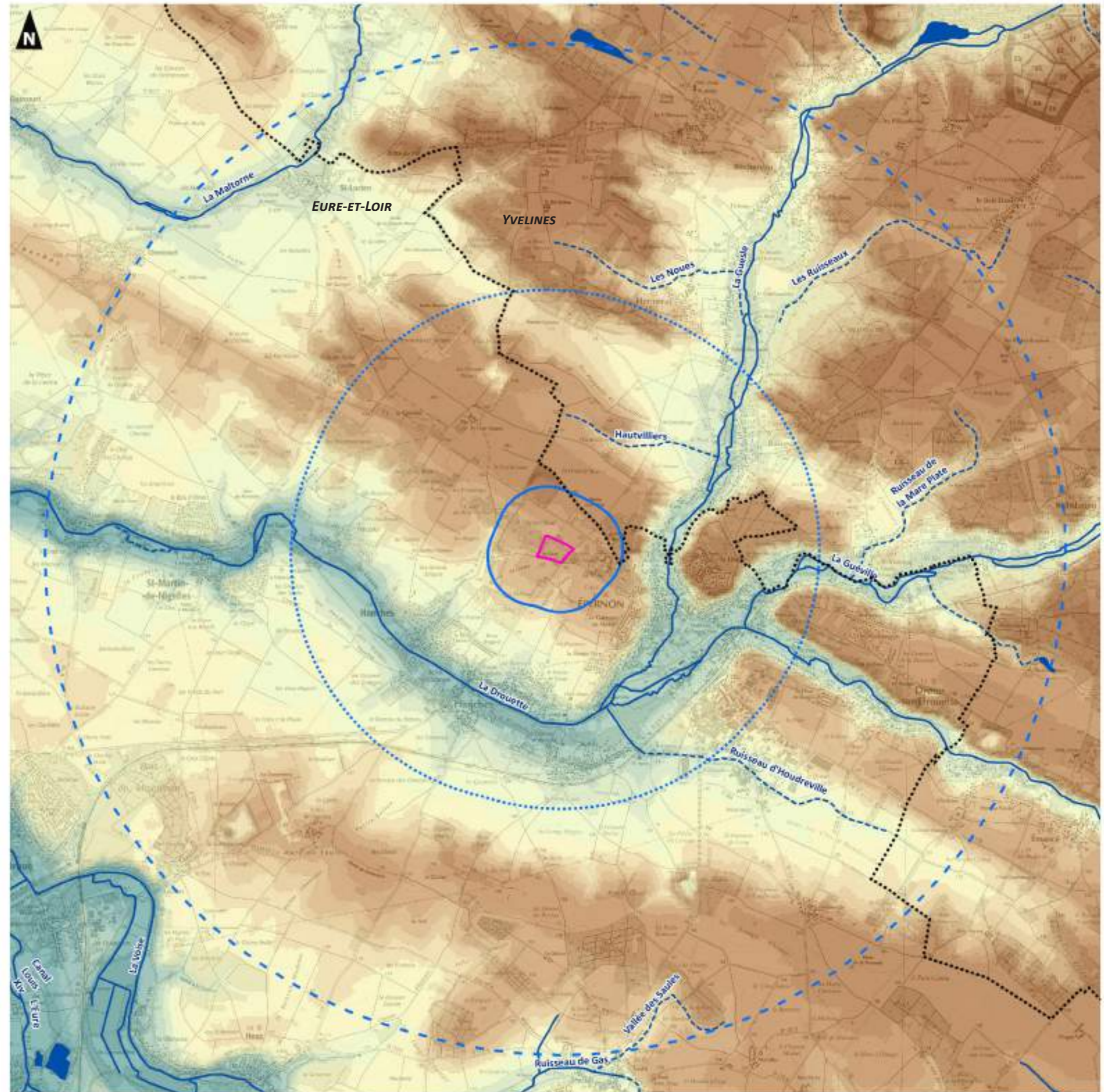
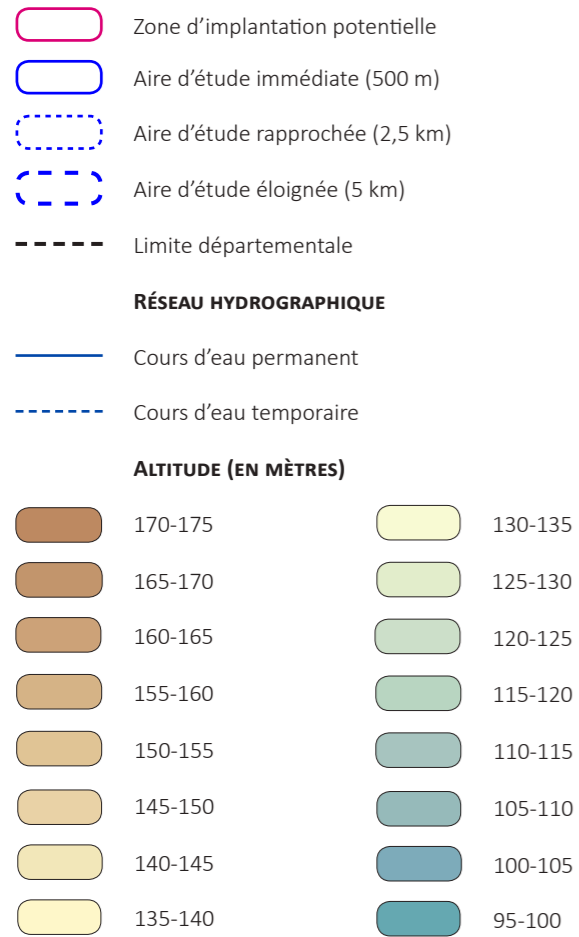
*Carte 3. Éléments structurants du paysage, page 14*

### 2.1.4 Paysage cultivé et exploité







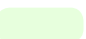



Une grande partie du plateau est conduit en céréaliculture intensive, comme la majeure partie de la Beauce. Néanmoins, de nombreux boisements viennent accompagner les coteaux et certaines ondulations du plateau, générant des paysages semi-ouverts à des échelles moins imposantes que l'*openfield* traditionnel. Ces masses boisées sont de plus en plus importantes à mesure que l'observateur remonte vers le nord, en direction de Rambouillet. Les fonds de vallée ont longtemps été occupés par des prairies et des pâtures, notamment autour des lieux de vie. L'extension urbaines en a réduit les surfaces mais elles restent encore présentes, notamment autour de Saint-Martin-de-Nigelle, ou entre Épernon et Hanches.

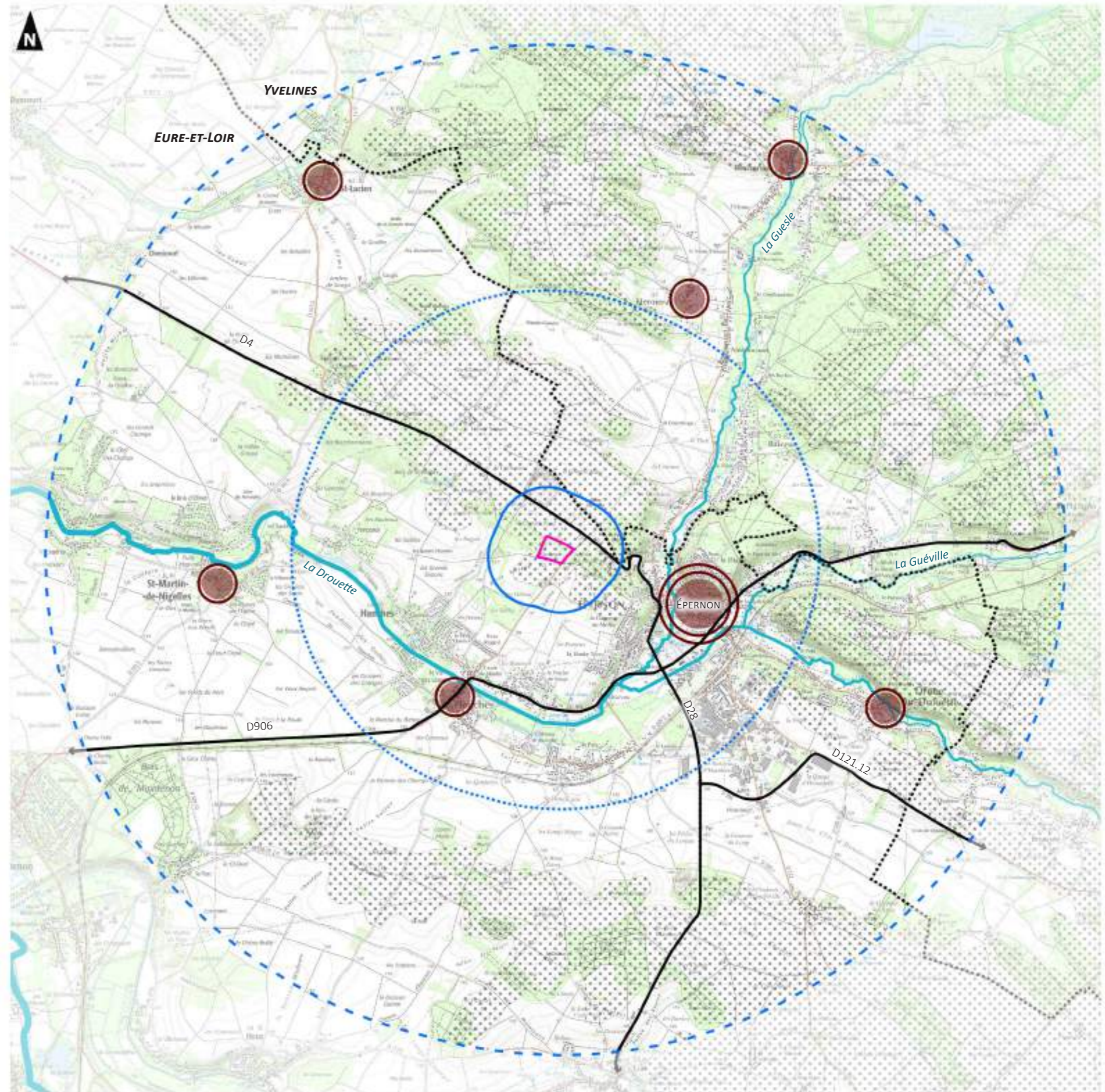
La présence de plusieurs carrières, anciennes ou en exploitation, sont relevées sur le territoire, notamment une carrière de sable dit « de Fontainebleau » en activité à proximité de la ferme de la Tour Neuve (Hanches). Le site du projet correspond lui-même à une ancienne carrière.

Carte 2. Topographie et hydrographie



Carte 3. Éléments structurants du paysage

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée (2,5 km)
-  Aire d'étude éloignée (5 km)
-  Limite départementale
- ÉLÉMENTS NATURELS**
-  Surfaces les plus élevées (supérieures à 150 m)
-  Vallées structurantes
-  Principaux boisements
- ÉLÉMENTS CONSTRUITS**
-  Axes viaires primaires
-  Pôle urbain principal
-  Centre-bourg



## 2.2 Contexte patrimonial et touristique

### 2.2.1 Patrimoine protégé

Le patrimoine protégé comprend les édifices et sites réglementés au titre des Monuments historiques (MH), des Sites selon la Loi 1930 ou des Sites patrimoniaux remarquables (SPR). À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on relève 6 Monuments historiques (2 classés et 4 inscrits) et 1 Site patrimonial remarquable.

ÉLÉMENT PATRIMONIAL	DPT.	COMMUNE	PROTECTION	DISTANCE À LA ZIP	LOCALISATION ET INTERACTIONS VISUELLES POTENTIELLES
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ÉPERNON	28	Épernon	SPR/PVAP	0,5 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation en plusieurs sites dans les vallées, sur les coteaux et sur le plateau</li> <li>• Visibilités potentielles depuis les périmètres sur le plateau</li> </ul>
LES PRESSEIRS (ANCIEN CELLIER)	28	Épernon	Monument historique classé	1,3 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation en centre-bourg, à flanc de coteau</li> <li>• Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet</li> </ul>
MAISON À PANS DE BOIS	28	Épernon	Monument historique inscrit	1,4 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation en centre-bourg, en haut de coteau</li> <li>• Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet</li> </ul>
VILLA LA BILLARDIÈRE	28	Hanches	Monument historique inscrit	1,4 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le tissu bâti, au sein d'un jardin arboré, en bas de coteau</li> <li>• Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet</li> </ul>
ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-PIERRE	28	Épernon	Monument historique classé	1,4 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation en centre-bourg, à flanc de coteau</li> <li>• Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet</li> </ul>
ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-GERMAIN	28	Hanches	Monument historique inscrit	1,9 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation isolée à flanc de coteau, marqueur vertical remarquable</li> <li>• Visibilités potentielles ponctuelles depuis le site vers le clocher</li> </ul>
ÉGLISE SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS	78	Hermeray	Monument historique inscrit	2,8 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation en centre-bourg, à flanc de coteau</li> <li>• Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet</li> </ul>

**Tableau 2.** Patrimoine protégé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée  
Sources : Base Mérimée, atlas des patrimoines, 2021

Carte 4. Inventaire patrimonial et touristique, page 17



**Photographie 1.** Église paroissiale Saint-Pierre (Epernon)



**Photographie 2.** Église Saint-Germain l'Auxerrois (Hermeray)

## 2.2.2 Patrimoine non protégé

Le patrimoine vernaculaire, restauré ou non, donne une atmosphère particulière aux lieux de vie et aux paysages. C'est le témoin d'une vie passée des communes, d'us et coutumes révolus ou encore pratiqués. Il possède une importance certaine dans l'image qu'il véhicule et l'attrait touristique qu'il possède. Ce patrimoine est divers et comprend autant des églises que des lavoirs, des allées que des châteaux, des calvaires, des jardins, etc.

Ainsi de plusieurs châteaux et églises sont relevés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, sans proximité directe de la zone d'implantation potentielle du projet. On relève les nombreux lavoirs et moulins, restaurés ou non, qui ponctuent le cours de la Drouette et de ses affluents. Le patrimoine de l'eau, implanté en fond de vallée, ne présente aucune interaction visuelle possible avec le site du projet. Il n'est donc pas introduit dans le tableau suivant.

On retrouve aussi, tantôt sur le plateau, tantôt dans les vallées, plusieurs fermes d'architecture traditionnelle accompagnées de pigeonniers, témoignant de leur statut de fermes domaniales. Celle de la Tour Neuve, située sur le plateau à 1,4 km au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle, en fait partie.

Carte 4. Inventaire patrimonial et touristique, page 17



**Photographie 3.** Château de Morville  
Source : extrait de carte postale ancienne, collection-jfm.fr










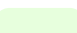










**Photographie 4.** Église Saint-Martin  
(Saint-Martin-de-Nigelles)

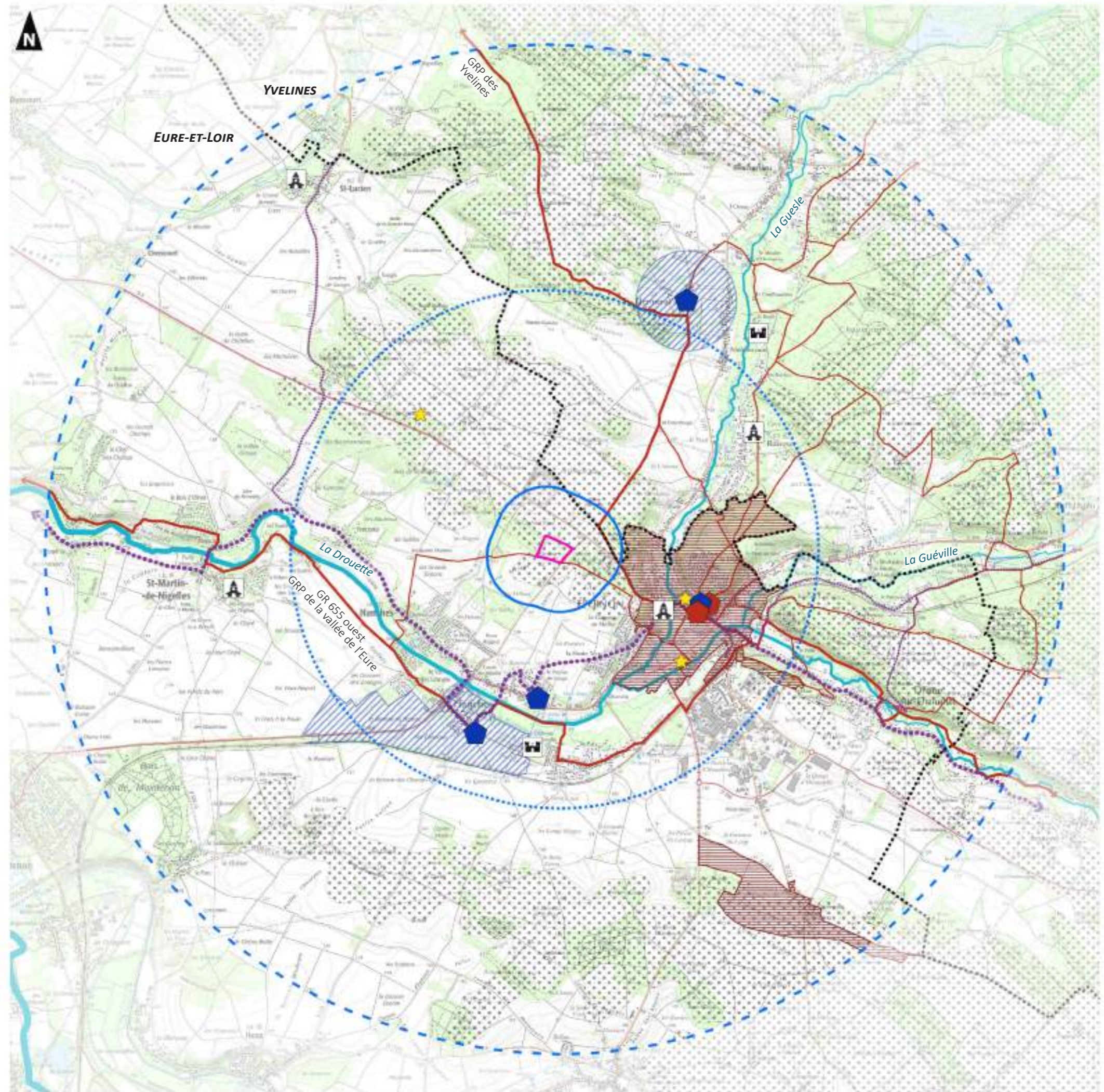
ÉLÉMENT PATRIMONIAL	DPT.	COMMUNE	DISTANCE À LA ZIP	LOCALISATION ET INTERACTIONS VISUELLES POTENTIELLES
PRIEURÉ DE SAINT-THOMAS	28	Épernon	1,1 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le tissu bâti, en fond de vallée</li> <li>Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet</li> </ul>
CHÂTEAU DE MORVILLE	28	Hanches	1,9 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>En fond de vallée, dans un parc arboré</li> <li>Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet</li> </ul>
ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA BONNE NOUVELLE	78	Raizeux	2,2 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>En bas de coteau, entre village et forêt</li> <li>Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet</li> </ul>
CHÂTEAU DE LA BASTE	78	Raizeux	2,9 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>En fond de vallée, dans un parc boisé</li> <li>Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet</li> </ul>
ÉGLISE SAINT-MARTIN	28	Saint-Martin-de-Nigelles	3,1 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>En rebord de plateau, dans le tissu bâti</li> <li>Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet</li> </ul>
ÉGLISE SAINT-LUCIEN	28	Saint-Lucien	4,4 km	<ul style="list-style-type: none"> <li>En fond de vallée, en bordure du village</li> <li>Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet</li> </ul>

**Tableau 3.** Patrimoine non protégé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée  
*Inventaire non exhaustif*



Carte 4. Inventaire patrimonial et touristique

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée (2,5 km)
-  Aire d'étude éloignée (5 km)
-  Limite départementale
- ÉLÉMENTS PAYSAGERS**
-  Surfaces les plus élevées (supérieures à 150 m)
-  Vallées structurantes
-  Principaux boisements
- PATRIMOINE PROTÉGÉ**
-  Monument historique inscrit/classé (MH)
-  Périmètre délimité des abords
-  Site patrimonial remarquable (SPR)
- PATRIMOINE NON PROTÉGÉ**
-  Patrimoine religieux (église, abbaye, ...)
-  Patrimoine civil (château)
- TOURISME**
-  Itinéraire de grande randonnée (GR & GRP)
-  Itinéraire de petite randonnée (PR)
-  Véloscénie de Paris au Mont Saint-Michel
-  Autre itinéraire cyclable
-  Site touristique (autre que patrimonial)



### 2.2.3 Tourisme

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le principal point d'intérêt touristique est la ville d'Épernon avec son patrimoine et son Conservatoire des meules et pavés du bassin d'Épernon, qui témoigne de l'histoire des carrières, paveurs et tailleurs de pierre du territoire au XIX<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, l'offre touristique du territoire comprend aussi de nombreux itinéraires de randonnée pédestres et cyclistes et quelques points d'intérêt touristiques autres que les sites patrimoniaux.

*Carte 4. Inventaire patrimonial et touristique, page 17*

#### ■ ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

On relève ainsi 3 itinéraires de grande randonnée (GR) :

- le GR 655 ouest, qui emprunte la vallée de la Drouette, remontant ponctuellement sur les coteaux. Il s'agit d'une séquence des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Le prieuré Saint-Thomas, dans Épernon, en est une halte ;
- le GRP de la Vallée de l'Eure, qui utilise ici le même itinéraire que le GR 655 ouest ;
- le GRP des Yvelines, qui traverse le plateau en provenance du nord et rejoint à Épernon le GR 655 ouest.

À ces chemins s'ajoutent de multiples itinéraires de petite randonnée (PR) articulés entre Épernon, la vallée de la Guesle et la forêt domaniale de Rambouillet, qui débute au sud par le massif forestier de Chaumont (Razieux). L'un de ces itinéraires de petite randonnée forme une boucle sur le plateau entre Épernon et Hanches, longeant la limite sud de la zone d'implantation potentielle, permettant de possibles visibilité sur le projet. Il offre des visibilité ponctuelles en direction de la vallée de la Drouette d'où émerge le clocher de l'église Saint-Germain de Hanches (MH).

#### ■ VOIES VERTES

Deux importantes voies cyclotouristiques traversent l'aire d'étude éloignée, passant au sud du site du projet. La « Véloscénie de Paris au Mont Saint-Michel », et « Saint-Jacques de Compostelle à vélo » empruntent le même itinéraire sur cette séquence, suivant la vallée de la Drouette de manière parallèle au GR 655 ouest. Quelques segments, notamment entre Hanches et Épernon, remontent sur le coteau.

Plusieurs voies cyclables viennent se raccrocher à la Véloscénie de Paris au Mont-Saint-Michel, se dirigeant vers le nord et le massif de Rambouillet ou l'ouest, suivant la vallée de la Guéville.

#### ■ SITES TOURISTIQUES

On relève au moins trois sites touristiques non directement liés à un édifice patrimonial à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- les deux musées d'Épernon, situé dans la vallée et dans le tissu bâti ;
- un parcours de quad sur le plateau, entre la D4 et la ferme de la Tour Neuve. Il est peu visible depuis la route, isolé visuellement par un boisement.

## 2.3 Caractéristiques de l'aire d'étude éloignée : les unités paysagères

### 2.3.1 Démarche de travail liée aux entités paysagères

#### ■ PRÉAMBULE

L'aire d'étude éloignée est analysée par le biais des « entités paysagères ». Ces entités sont issues de l'analyse établie en amont et relative aux différentes caractéristiques du paysage. Le travail de terrain et l'appréciation des données bibliographiques ont également aidés à la définition des entités.

Les enjeux identifiés dans ce chapitre concernent l'aire d'étude éloignée. Les enjeux des aires d'étude rapprochée, immédiate et de la zone d'implantation potentielle (ZIP) sont traités dans les paragraphes suivants.

Les données bibliographiques principales utilisées correspondent à la carte des familles paysagères de la région Centre-Val de Loire ainsi qu'aux atlas des paysages de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, fondements des entités paysagères.

#### ■ UNITÉ PAYSAGÈRE

**DÉFINITION** : Une unité paysagère est un territoire dont l'ensemble des caractéristiques : relief, hydrographie, modes d'occupation du sol, formes d'habitat et végétation, présentent une homogénéité d'aspect. Chaque entité possède des caractéristiques géographiques, économiques et sociales, des ambiances et des perceptions globalement similaires.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, deux unités paysagères sont identifiées : la Beauce, à dominante ouverte, et le Massif de Rambouillet, à dominante fermée. À l'extrémité sud-ouest du périmètre se trouve l'unité paysagère de la vallée de l'Eure.

## 2.3.2 Descriptif des unités paysagères

### 2.3.2.1 Beauce

Les paysages de la Beauce sont composés principalement d'un *openfield* largement ouvert, étendu sur un plateau horizontal aux subtiles ondulations. L'aire d'étude éloignée se situe à la confrontation entre le plateau beauceron et le massif de Rambouillet. Le plateau beauceron est alors plus plissé, creusé par des vallées humides aux coteaux marqués et dissymétriques, de vallons secs et d'ondulations plus marquées. La présence boisée y est importante, tant dans les vallées que sur le plateau, créant des jeux de rideaux visuels pouvant dissimulés ou dévoilés les éléments marquants du paysage selon le déplacement de l'observateur. Les marqueurs verticaux traditionnels (clochers d'église, château d'eau) et modernes (pylônes électriques) ponctuent l'horizon et permettent à l'observateur de se repérer dans le territoire.

Les vallées de la Drouette et de ses affluents présentent des coteaux marqués, régulièrement accompagnés par des boisements de pente. Les talwegs de vallée sont composés de prairies humides ou de champs sur les coteaux doux, de peupleraies et de ripisylves. Ces caractéristiques limitent les interactions visuelles depuis la vallée en direction du plateau aux hauts de coteaux cultivés.

#### ■ SENSIBILITÉS DANS LE CADRE DU PROJET

La Beauce à proximité du massif de Rambouillet présente une alternance de grands espaces cultivés ponctués et délimités par des cordons boisés venant refermer l'horizon. Les visibilités de la zone d'implantation potentielle sont ainsi limitées aux espaces ouverts les plus proches, avec des rideaux visuels ponctuels. Au-delà de la vallée de la Drouette au sud et à l'est, du bois de Saint-Martin à l'ouest et des Pendants de Hautvilliers (vallon sec) au nord, le site du projet ne devrait pas être perceptible.

Les vallées de la Drouette et de ses affluents ne présentent pas ou peu d'interactions visuelles avec le plateau. Le recul du site du projet par rapport au rebord du plateau limite les éventuelles perceptions depuis le haut des coteaux.

**Les sensibilités potentielles au projet varient de négligeables (fond de vallée, boisement...) à modérée (depuis les surfaces cultivées sur le plateau les plus proches du site de projet).**

Carte 5. Zone de visibilité potentielle du projet à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 20



Photographie 5. Depuis l'intersection de la D28 et de la D328-1 (Épernon)



Photographie 6. Depuis la D101.5, au sud-ouest de Saint-Martin-de-Nigelles  
Source : Google Street View, 2019



Photographie 7. Vallée de la Drouette depuis la sortie est de Ponceaux (Saint-Martin-de-Nigelles)

### 2.3.2.1 Massif de Rambouillet

Le massif forestier de Rambouillet s'étend jusqu'aux limites du département des Yvelines et influence largement les paysages beaucerons à proximité. Les paysages y sont principalement fermés dans les plans proches ou intermédiaires, en particulier dans les vallées. Sur le plateau, fortement ondulé par les vallons secs et les affluents de la rivière, les boisements s'ouvrent sur des clairières cultivées de taille modeste, organisées autour d'un village ou d'une ferme. Les perceptions sur le lointain et notamment sur la Beauce sont limitées.

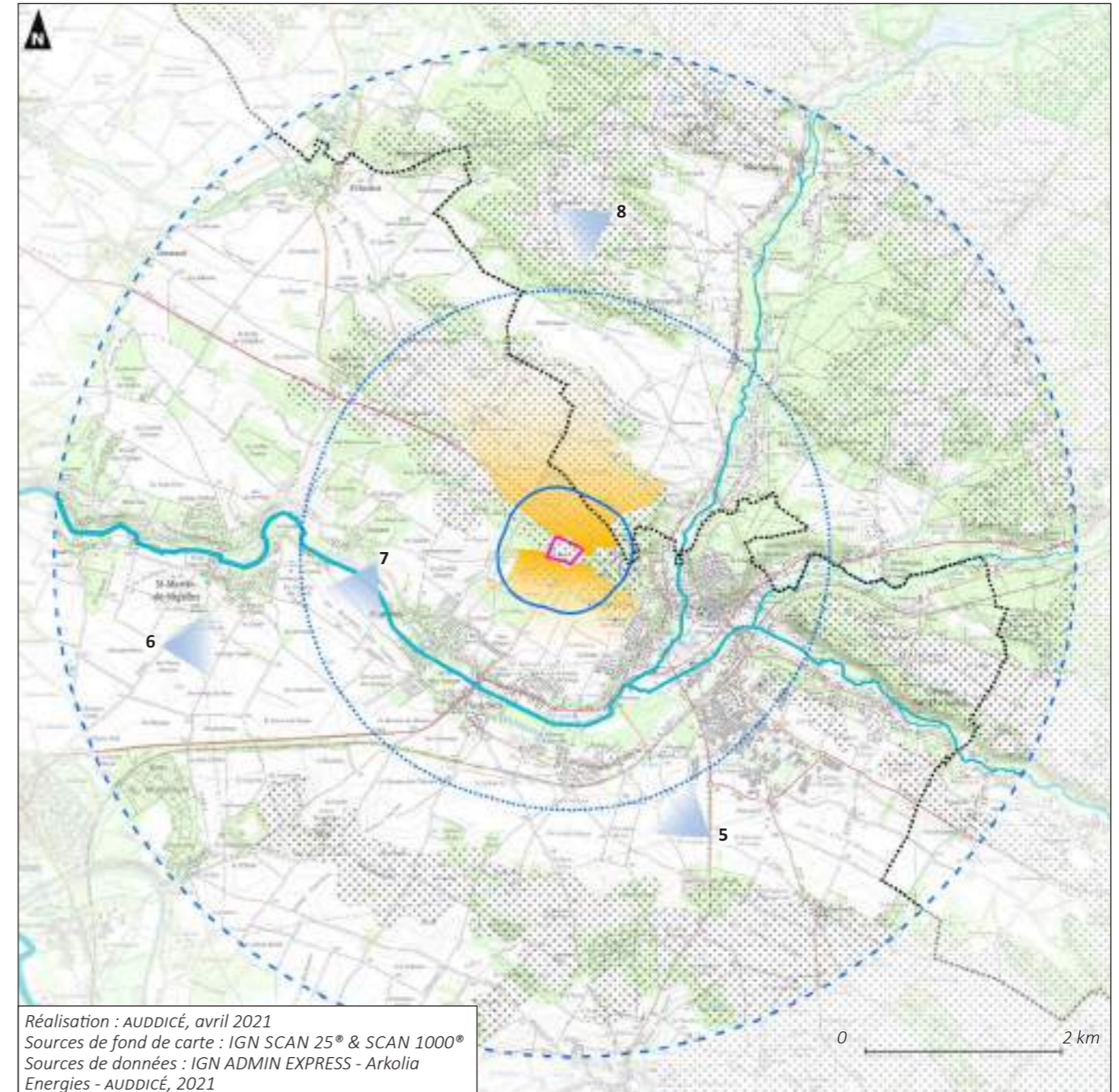
#### ■ SENSIBILITÉS DANS LE CADRE DU PROJET

Avec des paysages généralement fermés et peu de profondeur de champ visuel dans les clairières cultivées, les éventuelles perceptions de la zone d'implantation potentielle sont limitées.

Les sensibilités potentielles des paysages du massif de Rambouillet au projet sont négligeables.



Photographie 8. Depuis la clairière de la Berthière (Hermeray)



- |   |                                  |   |  |
|---|----------------------------------|---|--|
|  | Zone d'implantation potentielle  |  | ÉLÉMENTS PAYSAGERS                               |
|  | Aire d'étude immédiate (500 m)   |  | Surfaces les plus élevées (supérieures à 150 m)  |
|  | Aire d'étude rapprochée (2,5 km) |  | Vallées structurantes                            |
|  | Aire d'étude éloignée (5 km)     |  | Principaux boisements                            |
|  | Limite départementale            |  | Zone de visibilité potentielle notable du projet |
|   |                                  |   | Localisation des photographies                   |

Carte 5. Zone de visibilité potentielle du projet à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

## 2.4 Caractéristiques de l'aire d'étude rapprochée

### 2.4.1 Démarche de travail

Ce chapitre traite des caractéristiques du paysage à l'échelle rapprochée (2 km autour du site de projet).

À cette échelle, des ambiances distinctes permettent de comprendre le contexte paysager. Le paysage est traité sous la forme de sous-entités paysagères. Le travail s'établit par un repérage photographique issu de la prospection effectuée sur le terrain.

- Sous-entité 1 : Plateau beauceron
- Sous-entité 2 : Vallées de la Drouette et de la Guesle.

Carte 6. Caractéristiques paysagères et touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 24

### 2.4.2 Sous-unité 1 : plateau beauceron

Le plateau cultivé couvre la majeure partie de l'aire d'étude rapprochée. Il présente des ondulations marquées, variant ainsi de 164 m (au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle) à 135 m au rebord des vallons secs et vallées. Les pentes entre 150 et 135 m sont généralement abruptes, dessinant de véritables marches dans le paysage.

Sous l'influence des ondulations du relief et de la présence du massif forestier de Rambouillet tout proche, les boisements se multiplient au milieu des parcelles cultivées, dessinant le plus souvent des masses relativement importantes. Elles sont généralement situées sur les pentes les plus raides ou sur les espaces chahutés par les anciennes carrières. Cette présence boisée permet des effets de seuil lors du déplacement de l'observateur, cadre les vues et referme l'horizon.

Un seul lieu de vie, la Tour Neuve, est relevé sur le plateau à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Demeure seigneuriale du XVI<sup>e</sup> siècle ornée d'un pigeonnier, elle accueille aujourd'hui des mariages et réceptions. Elle est principalement tournée vers la cour intérieure, à l'exception des chambres sous combles orientées vers le nord. Les interactions visuelles avec le site du projet sont ponctuelles (depuis la lisière sud-est de la propriété), et limitées par la distance (~ 1,4 km) et la présence de rideaux boisés et topographiques.



Photographie 9. Depuis la D328, à l'angle du bois des Sables (Hanches)



Photographie 10. Depuis la D4 à hauteur de l'entrée de la carrière  
Source : Google Street View, 2018



Photographie 11. Depuis les abords du Domaine des Hauts de Paillardan (la Tour Neuve, Hanches)  
Source : Google Street View, 2013

### ■ SENSIBILITÉS DANS LE CADRE DU PROJET

L'importance des inflexions du relief sur le plateau et la présence de nombreux boisements nuancent les perceptions lointaines de la zone d'implantation potentielle. Plus généralement, tout point en-dessous de 145-140 m d'altitude ne peut percevoir le site du projet dont il est séparé par un masque topographique. Lorsque le relief permet des visibilitées vers le projet, les rideaux boisés viennent ponctuellement les intercepter.

**Les visibilitées du site du projet seront ponctuelles et principalement depuis les abords proches. Les sensibilités potentielles du plateau beauceron varient de modérées (au plus proche et en cas d'absence de masque visuel) à négligeables.**

### 2.4.3 Sous-unité 2 : vallées de la Drouette et de la Guesle

Les vallées de la Drouette et de la Guesle sont nettement marquées dans le paysage, avec des coteaux pouvant mesurer jusqu'à 50 m de dénivellée. Leur profil asymétrique alterne entre coteaux abrupts et boisés, et coteaux doux et cultivés. Ces derniers permettent des fenêtres tronquées depuis le fond des vallées en direction du plateau, ne permettant pas de vue au-delà des rebords.

Les vallées, celle de la Guesle en particulier, présentent des paysages fermés, à dominante humide et boisée. La présence arborée permet de les repérer facilement depuis le plateau, par un cordon quasiment continu sur l'horizon. Quelques marqueurs verticaux en émergent : le clocher de l'église Saint-Germain de Hanches (MH), le château d'eau entre Hanches et Épernon.

Hanches et Épernon sont les principaux lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée, situés respectivement au sud-ouest et au sud-est du site. Épernon, pôle urbain de ce territoire, est principalement installé en bas de coteau, à la confluence de la Guesle et de la Guéville avec la Drouette. La ville s'est généreusement étendue et remonte sur les coteaux et, vers le sud-est, directement sur le plateau, avec des zones d'activités marquant ces périphéries. La sortie ouest de la ville sur la D4 est située à mi-pente, avec un profil encaissé et bordé de boisements, ne permettant pas de perception du plateau. L'extension sur le plateau au sud de la Drouette permet, depuis les franges, un vaste panorama vers le sud, sur le plateau beauceron.

Hanches, installé de part et d'autre de la Drouette, s'étend principalement sur le bas des coteaux, dans le sens de la vallée avant de remonter, plus ponctuellement, vers le rebord du plateau au nord (Beau Regard, le Poirier de Sauge, le Petit Quencé). Les perceptions vers le plateau cultivé sont raccourcies par la topographie et les rideaux boisés, ne permettant pas de percées lointaines.



Photographie 12. Depuis la sortie ouest de Ponceaux (Saint-Martin-de-Nigelles)



Photographie 13. Depuis la sortie ouest d'Épernon (D4)  
Source : Google Street View,



Photographie 14. Depuis la frange nord de Hanches (Beau Regard, D328)

Hanches est régulièrement visible dans le paysage, y compris depuis le plateau. Ses franges sont peu reconnaissables, relativement banales et accompagnées de végétation, mais la ville est accompagnée, en sa limite sud-est, par le clocher de l'église Saint-Germain (MH), qui constitue un repère vertical majeur pour ce territoire. Son implantation en bas de coteau et les caractéristiques paysagères limitent les éventuelles interactions visuelles entre le monument et la zone d'implantation potentielle.

La vallée de la Drouette accueille aussi plusieurs itinéraires de grande randonnée pédestres (GR 655 ouest et GRP de la vallée de l'Eure) et cyclotouristiques (Véloscénie de Paris au Mont Saint-Michel et Saint-Jacques de Compostelle à vélo). Plusieurs itinéraires de petite randonnée rayonnent autour d'Épernon et vers la forêt de Rambouillet. Les itinéraires traversant l'aire d'étude immédiate seront traités dans le chapitre correspondant.

Les itinéraires pédestres ne permettent pas de perception en direction du plateau accueillant le site du projet : le relief et la végétation de la vallée referment rapidement les perceptions, y compris depuis D328.2 entre le Paty (Hanches) et Épernon.

Les itinéraires cyclables remontent, bien que le plus souvent en fond de vallée, remontent ponctuellement le coteau entre Hanches (le Poirier de Sauge) et Épernon (la Haute Terre). La pente douce du versant est cultivée, permettant une ouverture du paysage. Mais l'horizon y est rapidement raccourci par les inflexions de la topographie., ne permettant pas de perception vers la zone d'implantation potentielle.

#### ■ SENSIBILITÉS DANS LE CADRE DU PROJET

Les vallées de la Drouette et de la Guesle présentent des paysages généralement refermés par une forte présence boisée et des coteaux pouvant mesurer jusqu'à une cinquantaine de mètres de haut. Les pentes les plus douces sont cultivées, et offrent des perceptions tronquées du rebord du plateau depuis le talweg. Elles ne permettent aucune perception de la zone d'implantation potentielle, y compris depuis les itinéraires de randonnée pédestres et cyclotouristiques.

Épernon et Hanches sont les principaux lieux de vie et sont implantées majoritairement en fond de vallée. Les extensions en rebord de plateau permettent des ouvertures ponctuelles sur le paysage cultivé, dont l'horizon est rapidement refermé par la topographie ou les boisements. Aucune interaction visuelle notable avec le site du projet n'est envisagée. Ces caractéristiques paysagères limitent aussi les possibles covisibilités avec les marqueurs verticaux (église protégée et château d'eau de Hanches).

**Les sensibilités potentielles des vallées de la Drouette et de la Guesle ainsi que de leurs composantes vis-à-vis du projet sont généralement négligeables.**



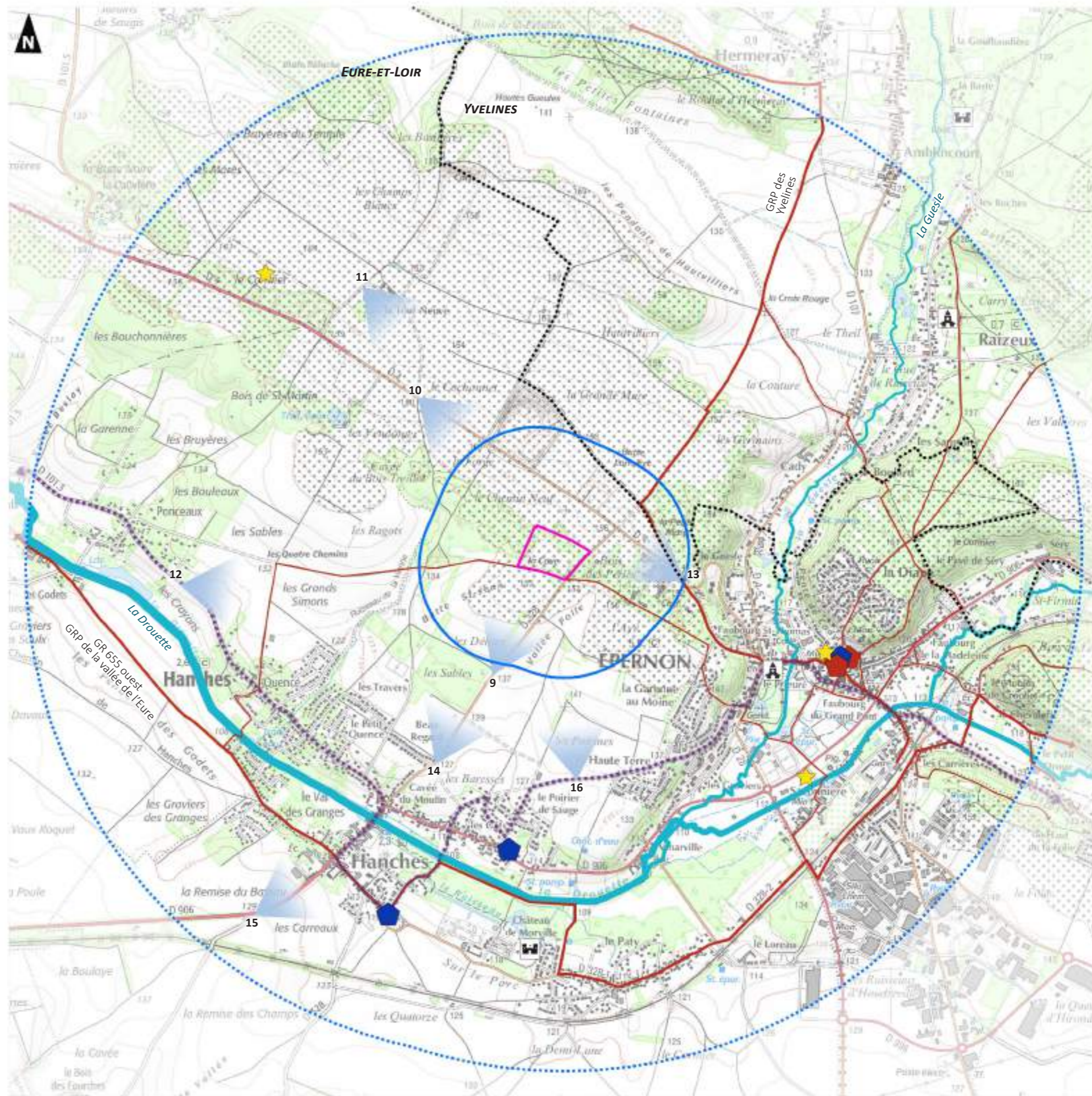
**Photographie 15.** Depuis la D906, au niveau de l'intersection avec l'accès au Bois des Fourches (Hanches)



**Photographie 16.** Depuis la Véloscénie de Paris au Mont Saint-Michel, entre Hanches et Épernon

**Carte 6.** Caractéristiques paysagères et touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée (2,5 km)
-  Limite départementale
- ÉLÉMENTS PAYSAGERS**
-  Surfaces les plus élevées (supérieures à 150 m)
-  Vallées structurantes
-  Principaux boisements
- PATRIMOINE**
-  Monument historique inscrit/classé (MH)
-  Patrimoine non protégé (religieux/civil)
-  Patrimoine non protégé (religieux/civil)
-  Patrimoine non protégé (religieux/civil)
- TOURISME**
-  Itinéraire de grande randonnée (GR & GRP)
-  Itinéraire de petite randonnée (PR)
-  Véloscénie de Paris au Mont Saint-Michel
-  Site touristique (autre que patrimonial)
-  Localisation des photographies





## 2.5 Caractéristiques de l'aire d'étude immédiate et du site de projet

### ■ DÉMARCHE DE TRAVAIL

À l'échelle de l'aire d'étude immédiate (500 m), le paysage reprend les caractéristiques du plateau cultivé et boisé de la frange de la Beauce. Ce chapitre permet d'identifier les relations visuelles entre le site du projet et ses abords proches, notamment avec les axes de découverte (D4 et D328) ainsi qu'avec les itinéraires de randonnée (PR, GRP des Yvelines).

*Carte 7. Caractéristiques paysagères et touristiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, page 27*

### ■ CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

L'aire d'étude rapprochée est composée de grandes parcelles cultivées, divisée en leur milieu, selon un axe globalement est/ouest, par un cordon boisé auquel appartient le bois de Perles. Cette couverture arborée recouvre un terrain à la topographie très chahutée et sépare visuellement le sommet du plateau au nord, et le rebord du plateau dominant la vallée de la Drouette au sud.

Le site du projet solaire photovoltaïque de Hanches est situé dans le cordon boisé. Il s'agit d'une ancienne carrière, à l'origine de sa topographie complexe et notamment de la présence d'un talus d'environ 1,80 m sur une partie de son pourtour, notamment au nord. L'ensemble est aujourd'hui totalement masqué par la végétation.

Les franges est et ouest du site du projet sont prolongées par les boisements, ce qui limite toute visibilité potentielles. Cependant, les franges nord et sud sont directement confrontées aux parcelles cultivées, à l'exception de quelques boisements. En fonction des cultures et de la topographie, la zone d'implantation potentielle pourra être perceptible.

La D4, qui traverse le plateau en direction d'Épernon, est située à une altimétrie légèrement plus haute que le site de projet. En fonction du stade de développement des cultures, elle permettra des visibilités vers le site du projet. Celles-ci seront nuancées par les parcelles boisées ponctuelles situées à l'avant du site.



Photographie 17. Depuis la limite nord du site du projet, vers la D4



Photographie 18. Depuis la D4, à hauteur de l'entrée du centre d'enfouissement



Photographie 19. Depuis l'intersection de la D4 et de la D328

La D328 remonte le plateau depuis Hanches et la vallée de la Drouette pour rejoindre la D4. Elle longe la limite est de la zone d'implantation potentielle, séquence courte où les visibilitées seront potentiellement importantes. Les interactions visuelles sur la séquence entre la D4 et le bois des Perles (au nord du site), seront similaires à celles de la D4, bien que légèrement renforcées par la proximité au projet. La séquence entre Hanches et le site du projet présente peu d'ouvertures, l'horizon étant refermé par les inflexions topographiques de la Butte Saint-Jean.

*Photographie 9. Depuis la D328, à l'angle du bois des Sables (Hanches), page 21*

### ■ CARACTÉRISTIQUES TOURISTIQUES

Deux itinéraires de randonnée traversent l'aire d'étude rapprochée : le sentier de grande randonnée de pays (GRP) des Yvelines et un sentier de petite randonnée (PR).

Le GRP des Yvelines descendant du massif de Rambouillet par le plateau, avec une séquence dans l'axe de la D328 avant de bifurquer, peu avant la D4, en direction d'Épernon et la vallée de la Guesle. Depuis ce virage, la zone d'implantation potentielle apparaît dans le rideau boisé qui referme l'horizon, au-delà des champs et de la route, peu visible. Cette interaction visuelle, nuancée par la végétation et les inflexions du relief, s'étend sur une courte séquence (moins d'1 km), entre les boisements du lieu-dit Germain et l'arrivée sur la D4, entre le bois des Perles et la Petite Mare.

L'itinéraire de petite randonnée entre Hanches et Épernon longe le bois des Perles et suit les chemins agricoles jusqu'au lieu-dit des Quatre Chemins. Il passe donc sur la Butte Saint-Jean et longe la limite sud du site de projet. Il permet ponctuellement des vues sur la vallée de la Drouette en direction de Hanches, d'où émerge parfois le clocher de l'église Saint-Germain (MH). Les perceptions du site depuis l'itinéraire de petite randonnée seront directes et s'étendront sur l'intégralité de la longueur de la parcelle, voire légèrement au-delà, où elles seront nuancées par les inflexions du relief et la végétation.

### ■ SENSIBILITÉS DANS LE CADRE DU PROJET

Les perceptions de la zone d'implantation potentielle depuis les axes de découverte se font depuis des séquences courtes et proches. La végétation et les inflexions du relief les nuanceront, de même que pour les visibilitées depuis le GRP des Yvelines. L'itinéraire de petite randonnée passant au pied sur site du projet, les visibilitées y seront franches à proximité directes, puis plus nuancées à mesure de l'éloignement.

**Les sensibilités potentielles sont modérées pour la D4 et le GRP des Yvelines à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, elles sont ponctuellement fortes pour la D328 et le sentier de petite randonnée. Celles du site du projet sont faibles.**



**Photographie 20.** Depuis l'angle sud-est du site du projet, sur la D328



**Photographie 21.** Depuis le GRP des Yvelines, dans l'axe de la D328






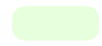







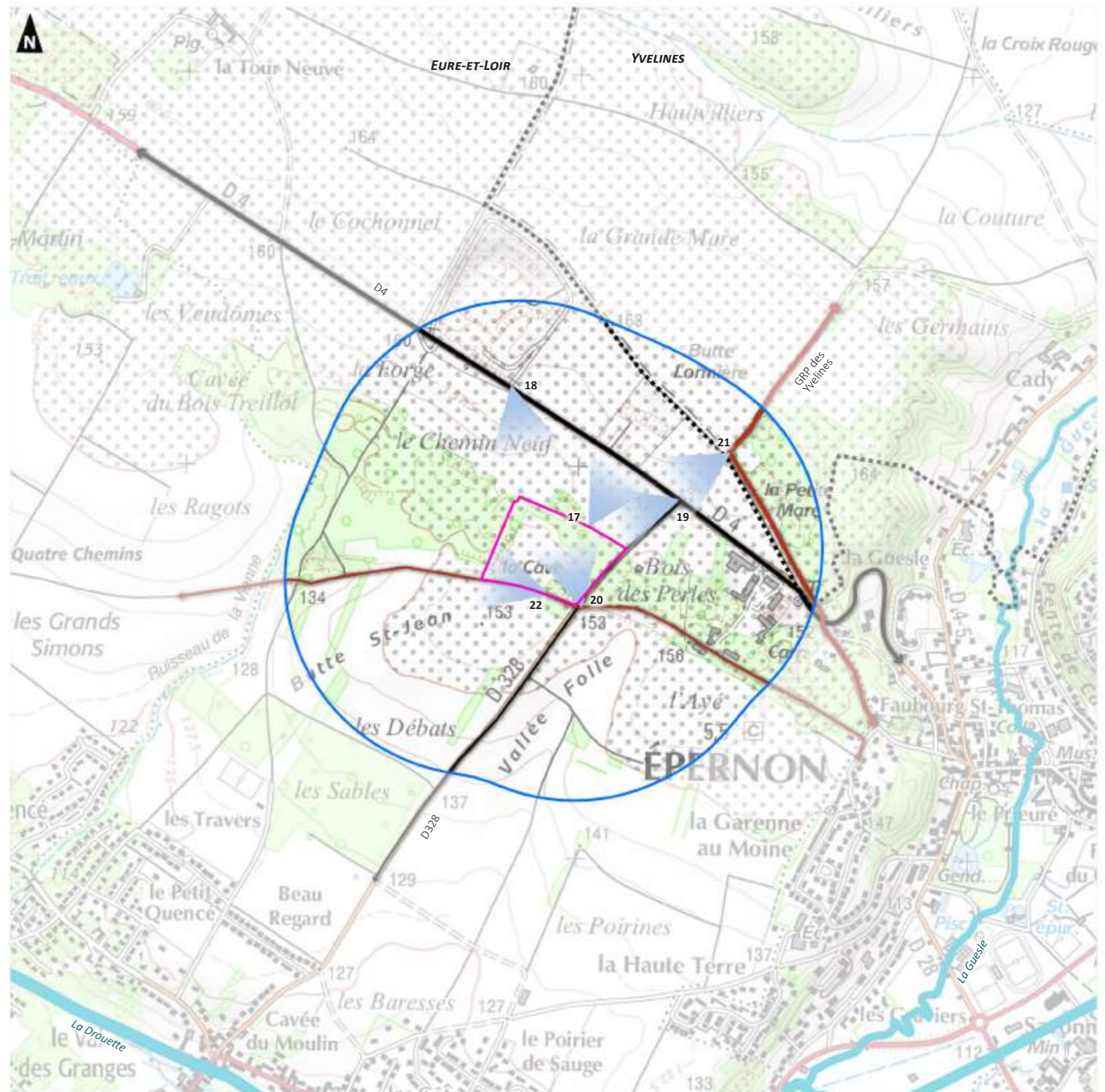
**Photographie 22.** Depuis le PR, à la limite sud du site de projet

Projet du parc photovoltaïque de Hanches (28)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 7. Caractéristiques paysagères et touristiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Limite départementale
- ÉLÉMENTS PAYSAGERS**
-  Surfaces les plus élevées (supérieures à 150 m)
-  Vallées structurantes
-  Principaux boisements
- AXES DE DÉCOUVERTE**
-  Route primaire
-  Route secondaire
- TOURISME**
-  Itinéraire de grande randonnée (GR & GRP)
-  Itinéraire de petite randonnée (PR)
-  Localisation des photographies



## 2.6 Synthèse des sensibilités paysagères, patrimoniales et touristiques

Tableau 4. Synthèse des sensibilités potentielles paysagères, patrimoniales et touristiques, page 29

### ■ SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

Le projet solaire photovoltaïque de Hanches est situé sur le plateau de la Beauce, à proximité du Massif de Rambouillet. Cette situation géographique influence les caractéristiques paysagères des lieux. Le plateau beauceron est ici plus marqué par les reliefs des vallons secs et des vallées de la Guesle et de la Drouette, générant ainsi plusieurs masques visuels topographiques complexes. En général, tout point d'une altimétrie inférieure à 140-145 m ne devrait pouvoir entretenir des interactions visuelles avec le site du projet. La présence boisée est plus importante qu'en Grande Beauce, avec de grandes masses boisées sur les coteaux les plus abrupts des vallons et vallées ainsi que sur le plateau, générant des jeux de coulisses visuelles et limitant les perceptions lointaines.

Les vallées de la Drouette et de la Guesle sont profondes et généralement isolées visuellement du plateau à l'exception des hauts de coteaux et des coteaux doux, cultivés. Les perceptions sont alors tronquées par le relief ou filtrées par la végétation des plans intermédiaires. La majeure partie des lieux de vie sont implantée en fond de vallée ou en bas de coteau, avec des extensions remontant vers les rebords de plateau. Les visibilitées en direction de la zone d'implantation potentielle restent cependant limitées par les inflexions du relief, les rideaux végétaux et l'éloignement.

**Les visibilitées notables sont envisagées depuis la D4 et la D328, à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Au-delà, elles sont nuancées par les éléments paysagers et la distance au site du projet. Les sensibilités potentielles sont principalement situées à proximité, variant de forte (D328) à modérée à l'échelle de l'aire d'étude immédiate puis réduisant rapidement pour devenir négligeables.**

### ■ SENSIBILITÉS PATRIMONIALES ET TOURISTIQUES.

Le projet solaire photovoltaïque de Hanches n'entretient pas d'interaction visuelle notable avec les divers éléments patrimoniaux relevés sur le territoire. L'église Saint-Germain de Hanches, protégée au titre des Monuments historiques, constitue un marqueur vertical remarquable dans le paysage. Néanmoins, la présence de rideaux visuels limite d'éventuelles covisibilitées avec le site du projet.

**Seul le sentier de petite randonnée reliant Hanches et Épernon par le bois des Perles permet des visibilitées directes sur la zone d'implantation potentielle qu'il longe au sud. De manière plus nuancée et ponctuelle, on relève des visibilitées potentielles depuis le GRP des Yvelines, au niveau de la bifurcation en direction d'Épernon et la vallée de la Guesle. Leurs sensibilités potentielles au projet sont respectivement forte et modérée sur les séquences exposées au projet. La sensibilité potentielle du reste des éléments patrimoniaux et touristiques est négligeable.**

ÉLÉMENT	CARACTÉRISTIQUES	SENSIBILITÉ POTENTIELLE	
<b>PAYSAGE</b>			
BEAUCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plateau ondulé marqué</li> <li>Boisements de taille variables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visibilités à proximité du site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Modérée à négligeable
VALLÉES DE LA DROUETTE ET DE LA GUESLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vallées profondes</li> <li>Coteaux abrupts boisés</li> <li>Coteaux doux cultivés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
MASSIF DE RAMBOUILLET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clairières cultivées</li> <li>Forte présence boisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
<b>LIEU DE VIE</b>			
LA TOUR NEUVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation sur le plateau</li> <li>Architecture patrimoniale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Covisibilités ponctuelles filtrées</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Très faible
HANCHES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation en vallée</li> <li>Extensions sur les coteaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
ÉPERNON	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation en vallée</li> <li>Extensions sur les coteaux et sur le plateau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
<b>AXE DE DÉCOUVERTE</b>			
D906	<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe primaire</li> <li>Alternance de vallées et plateau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
D4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe primaire</li> <li>Sur le plateau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visibilités directes et filtrées</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Modérée à négligeable
D328	<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe secondaire</li> <li>Sur le coteau et le plateau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visibilités directes puis tronquées</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Forte à négligeable
<b>PATRIMOINE PROTÉGÉ</b>			
SPR D'ÉPERNON	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site patrimonial remarquable</li> <li>Implantation dans la vallée, sur les coteaux et le plateau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
LES PRESSOIRS (ÉPERNON)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Monument historique classé</li> <li>Dans le tissu bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
MAISON À PANS DE BOIS (ÉPERNON)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Monument historique inscrit</li> <li>Dans le tissu bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
VILLA LA BILLARDIÈRE (HANCHES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Monument historique inscrit</li> <li>Dans le tissu bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-PIERRE (ÉPERNON)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Monument historique classé</li> <li>Dans le tissu bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-GERMAIN (HANCHES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Monument historique inscrit</li> <li>Marqueur vertical remarquable</li> <li>Implantation à flanc de coteau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
ÉGLISE SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS (HERMERAY)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Monument historique inscrit</li> <li>Dans le tissu bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable

ÉLÉMENT	CARACTÉRISTIQUES	SENSIBILITÉ POTENTIELLE	
<b>PATRIMOINE NON PROTÉGÉ</b>			
PRIEURÉ DE SAINT-THOMAS (ÉPERNON)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le tissu bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
CHÂTEAU DE MORVILLE (HANCHES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>En fond de vallée</li> <li>Dans un parc arboré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA BONNE NOUVELLE (RAIZEUX)	<ul style="list-style-type: none"> <li>En bordure de village</li> <li>Sur un coteau boisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
CHÂTEAU DE LA BASTE (RAIZEUX)	<ul style="list-style-type: none"> <li>En fond de vallée</li> <li>Dans un parc arboré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
ÉGLISE SAINT-MARTIN (SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le tissu bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
ÉGLISE SAINT-LUCIEN (SAINT-LUCIEN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>En bordure de village</li> <li>En fond de vallée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
<b>TOURISME</b>			
PR ENTRE HANCHES ET ÉPERNON	<ul style="list-style-type: none"> <li>Itinéraire de petite randonnée</li> <li>Sur le plateau et dans les vallées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visibilités directes puis tronquées</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Forte à négligeable
GRP DES YVELINES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Itinéraire de grande randonnée</li> <li>Sur le plateau et dans les vallées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visibilités ponctuelles</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Modérée à négligeable
VÉLOSCÉNIE DE PARIS AU MONT SAINT-MICHEL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Itinéraire cyclotouristique national et international</li> <li>Dans les vallées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
GR 655 OUEST	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentiers de Saint-Jacques de Compostelle</li> <li>Dans les vallées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
AUTRES PR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Itinéraires de petite randonnée</li> <li>Dans les vallées ou les forêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
AUTRES VOIES CYCLABLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans les vallées et sur le plateau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
CIRCUIT QUAD (HANCHES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur le plateau</li> <li>Derrière un boisement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable
MUSÉES D'ÉPERNON	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le tissu bâti</li> <li>En fond de vallée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas/peu de visibilités vers le site</li> <li>Rideaux boisés et topographiques</li> </ul>	Négligeable

Tableau 4. Synthèse des sensibilités potentielles paysagères, patrimoniales et touristiques



## CHAPITRE III. IMPACTS ET MESURES DU PROJET

## 3.1 Impacts du projet

### 3.1. Généralités sur la perception d'un projet photovoltaïque

L'implantation de panneaux photovoltaïques au sol s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire avec pour objectif la production d'énergie électrique d'origine renouvelable tout en aboutissant à la création d'un paysage nouveau, digne d'intérêt. Ils participent alors à la mutation des paysages liée à l'évolution des besoins d'une société. L'état initial réalisé dans un premier temps a permis de mettre en évidence les principales sensibilités paysagères et patrimoniales, et la manière dont le site est perçu sur le territoire.

Afin d'aboutir à un réel projet de territoire, l'implantation tient compte de ces caractéristiques paysagères et s'appuie sur les composantes locales pour proposer un projet en adéquation avec les éléments de contexte relevés.

La perception d'un projet de centrale photovoltaïque diffère en fonction de multiples critères :

- l'observateur lui-même, et sa relation au paysage, qui dépend de divers facteurs tels que la culture, l'éducation, l'utilisation du paysage ;
- la position de l'observateur par rapport au projet, et notamment s'il se déplace ou s'il est statique, s'il est proche ou loin, s'il perçoit le projet de manière quotidienne ou ponctuelle... ;
- les composantes paysagères, et notamment présence ou non de rideaux ou de filtres visuels, les effets de perspective et de fenêtres, les points d'appel, les contre-plongées et les vues plongeantes, les belvédères remarquables...
- 

### 3.1.2 Rappel des enjeux paysagers du projet

Le projet du parc photovoltaïque de Hanches s'inscrit sur le plateau ondulé de la Beauce, à proximité des vallées de la Guesle et de la Drouette. L'emprise concernée est actuellement couverte d'un boisement et entourées de boisements et de parcelles agricoles. Les interactions visuelles entre le site du projet et le grand paysage sont ainsi limitées aux abords proches, notamment depuis les D4 et D328 ainsi que des itinéraires de petite et grande randonnée (PR entre Hanches et Épernon, GRP des Yvelines).

### 3.1.3 Réflexions d'implantation du projet

Une réflexion particulière a été développée pour aboutir à la mise en place d'un projet présentant le moins d'interactions visuelles directes avec le grand paysage. Ainsi, sur les franges nord et sud du site de projet, une bande boisée d'environ 10 m est conservée. La frange ouest du site se prolonge dans le boisement original. La frange est, le long de la D328, fait directement face à un boisement.

*Carte 8. Implantation du projet et localisation des photomontages, page 33*

### 3.1.4 Carnet de photomontages

#### 3.1.4.1 Choix des prises de vue

Le choix des prises de vue pour la réalisation des photomontages s'appuie sur les observations de terrain et sur les conclusions de l'état initial du site qui ont permis de mettre en exergue les principales sensibilités du territoire.

Au total, 3 photomontages ont été réalisés. Ils permettent d'appréhender l'insertion du projet depuis les axes de communication et itinéraires de randonnée les plus exposés au projet.

Les prises de vues destinées à être utilisées pour les photomontages ont été réalisées en septembre 2021.

#### 3.1.4.2 Localisation des photomontages

NUMÉRO	LOCALISATION	PAGES
1	Depuis l'intersection de la D328 et l'itinéraire de petite randonnée	34
2	Depuis la D4, à proximité du GRP des Yvelines	35
3	Depuis la D4, à hauteur du centre d'enfouissement	36

Tableau 5. Localisation des photomontages

La carte présentée ci-après permettent de localiser les points de vue par rapport à l'implantation du projet du parc photovoltaïque de Hanches.

*Carte 8. Implantation du projet et localisation des photomontages, page 33*

#### 3.1.4.3 Carnet des photomontages

Les photomontages sont présentés à partir de la page 34. Chaque point de vue est articulé autour des deux états, initial et projeté. Dans le cas des photomontages n° 2 et 3, une vue filaire permet de localiser le projet à l'arrière des rideaux visuels.

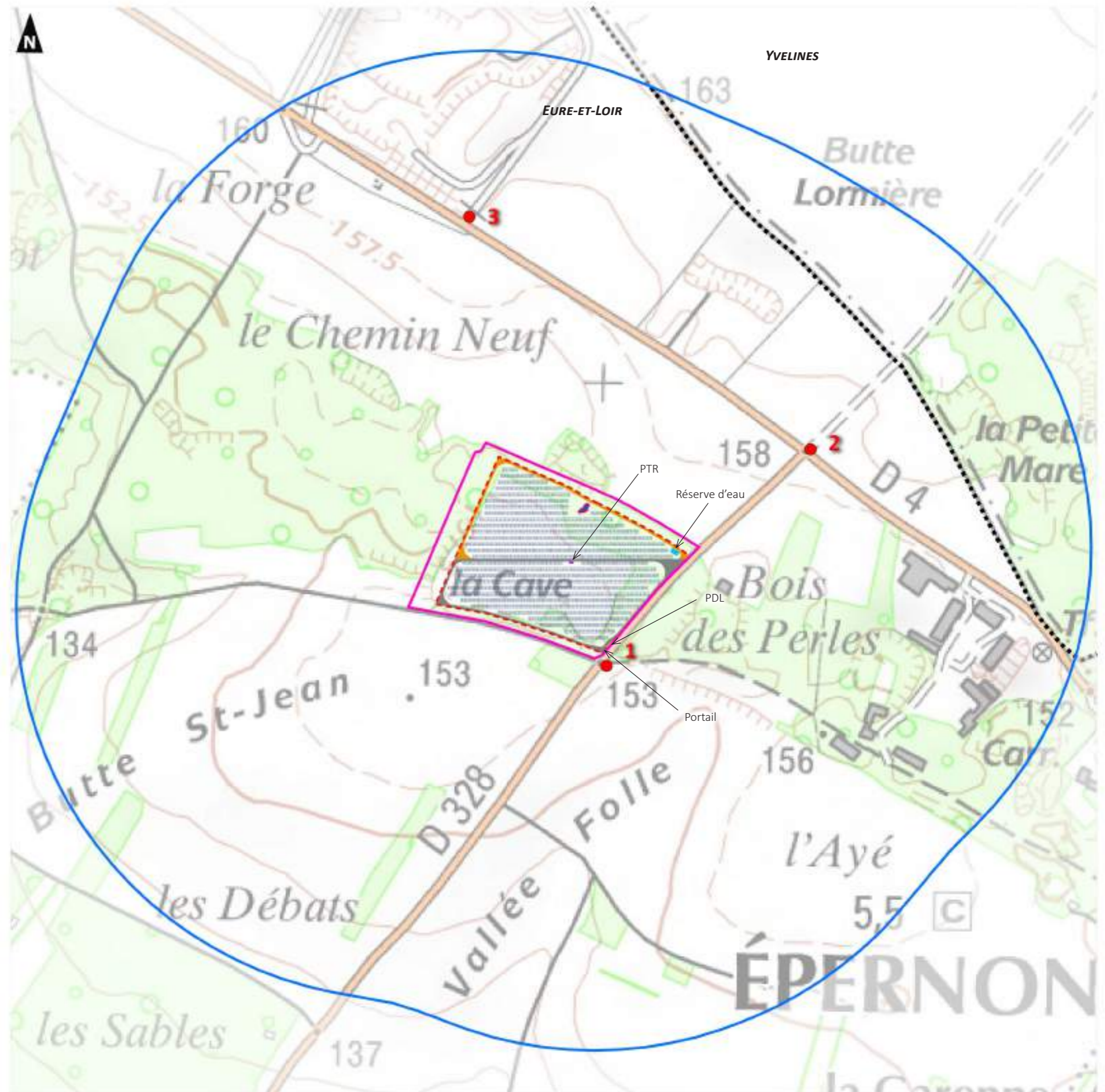


Projet du parc photovoltaïque de Hanches (28)

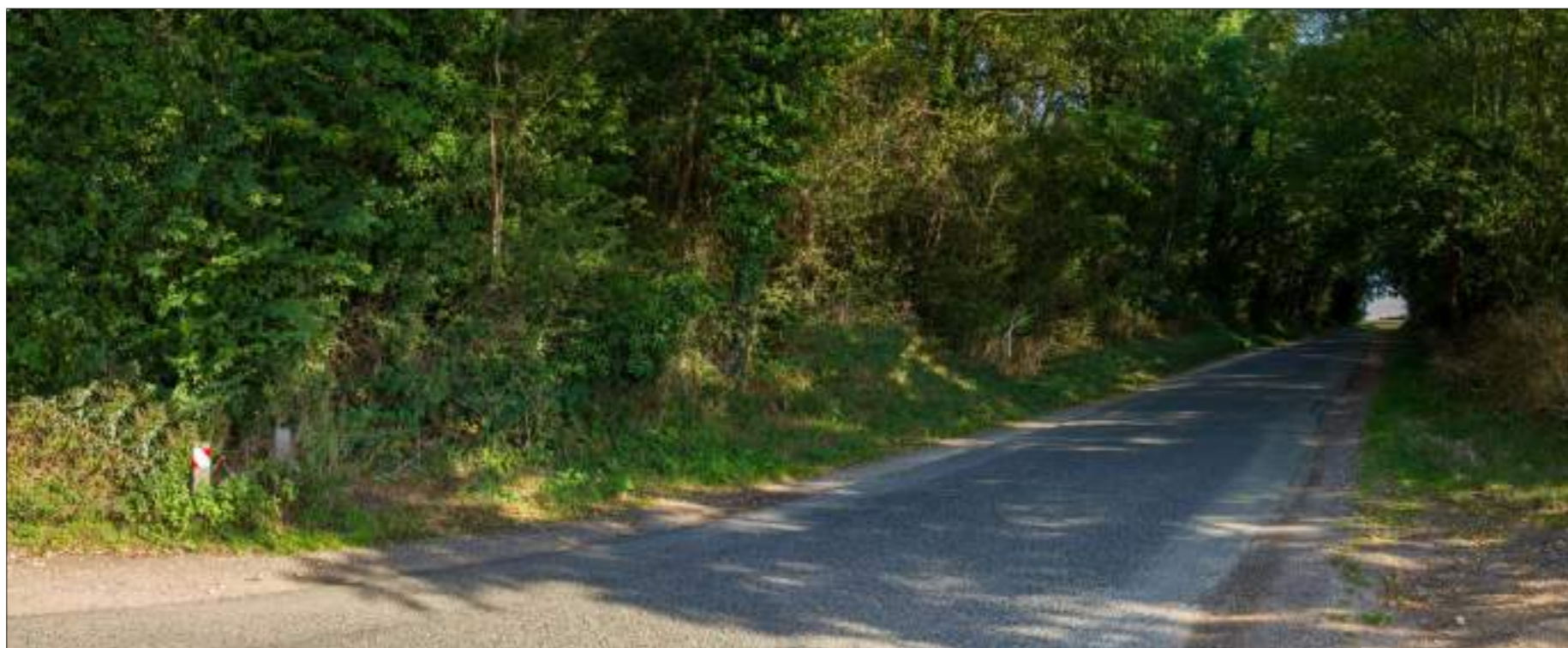
Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

**Carte 8.** Implantation du projet et localisation des photomontages

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Limite départementale
- PROJET**
-  Table photovoltaïque
-  Poste de livraison (PDL)
-  Poste de transformation (PTR)
-  Piste lourde (largeur 3 m)
-  Piste légère (largeur 3 m)
-  Réserve d'eau
-  Portail
-  Clôture
-  Mare à conserver
-  Périmètre de sécurité de la mare
-  Point de prise de vue



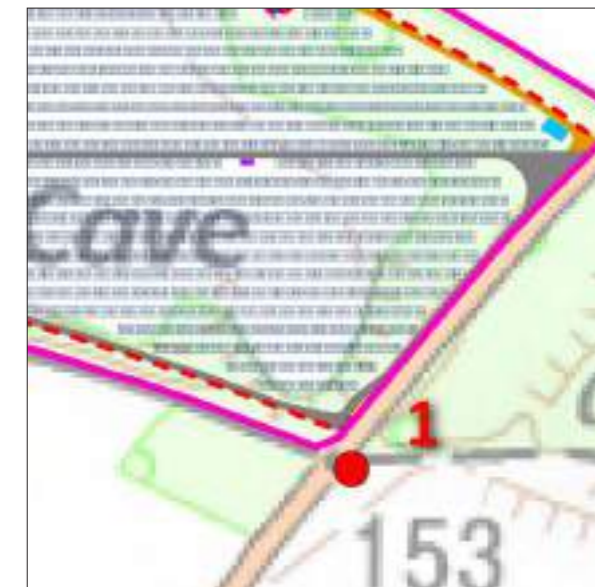
## ÉTAT INITIAL



## PROJET (vue réaliste)



## Localisation



### 1 - DEPUIS L'INTERSECTION DE LA D328 ET L'ITINÉRAIRE DE PETITE RANDONNÉE

L'itinéraire de petite randonnée entre Hanches et Épernon remonte le coteau de la Guesle en parallèle de la D4, dont il est isolé par un boisement. Il alterne les portions sous le couvert végétal et celle en lisière, permettant ainsi de découvrir ponctuellement des belvédères sur la vallée de la Drouette au sud, et la silhouette de Hanches et son église. L'intersection avec la D328 ouvre une de ses fenêtres paysagères vers le sud. En direction du nord et du plateau, les visibilitées sont refermées par la végétation, à l'exception de l'axe de la route.

La limite est du projet du parc photovoltaïque de Hanches s'arrête sur la D328. L'angle sud-est du projet s'appuie sur l'intersection entre la route et l'itinéraire de randonnée. Il modifie notablement la perception de cette séquence forestière, avec une ouverture notable vers le ciel et le plateau.

Les éléments du projet sont pleinement visibles, mais elles sont cependant limitées à cette intersection ainsi qu'à la portion de la D328 longeant le parc photovoltaïque, sans visibilité lointaine. Le maintien d'un cordon boisé sur la limite sud du projet permet de limiter les interactions avec l'itinéraire de randonnée et masque une partie du projet. Les fenêtres sur la vallée ne sont pas directement impactées, l'observateur tournant alors le dos au projet.

**L'impact du projet photovoltaïque de Hanches est fort et ponctuel.**

## ÉTAT INITIAL



## PROJET (vue réaliste)



## PROJET (vue filaire)



## Localisation



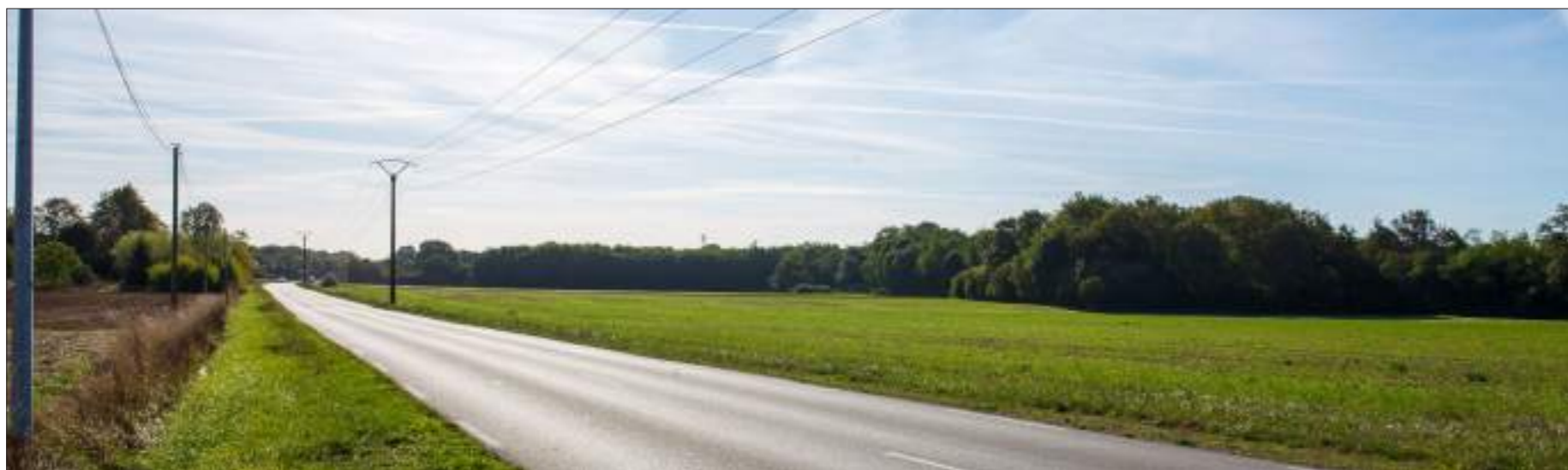
## 2 - DEPUIS LA D4, À PROXIMITÉ DU GRP DES YVELINES

L'itinéraire de grande randonnée de pays des Yvelines emprunte le plateau et approche la D4 avant de descendre dans la vallée de la Guesle et Épernon. Il offre de larges séquences ouvertes au milieu des champs, avec des perceptions lointaines, entrecoupées par des rideaux boisés.

Le projet photovoltaïque de Hanches se situe à proximité de la D4 et du GRP des Yvelines. Néanmoins, le maintien d'un cordon boisé au nord du site limite les perceptions. Le projet est visible dans l'axe de la D328, dans une étroite fenêtre partiellement filtrée par la végétation. Il est cependant principalement masqué aux regards.

**L'impact du projet photovoltaïque de Hanches est très faible.**

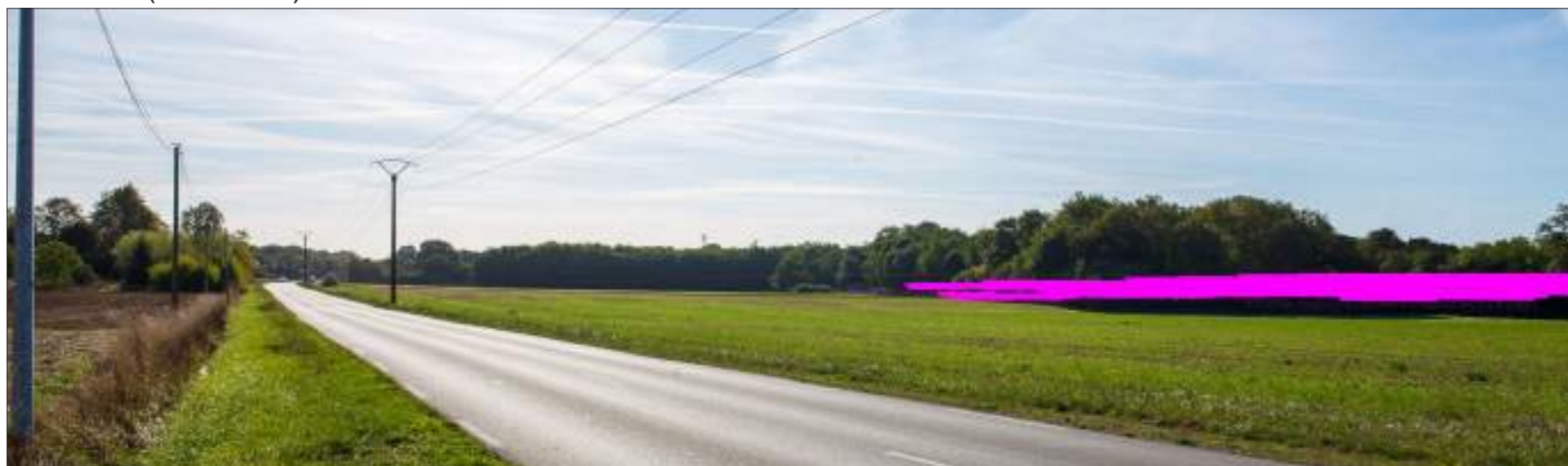
## ÉTAT INITIAL



## PROJET (vue réaliste)



## PROJET (vue filaire)



## Localisation



### 3 - DEPUIS LA D4, À HAUTEUR DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT

La D4 est l'un des principaux axes de communication à l'échelle des aires d'étude du projet. Il traverse des parcelles agricoles ouvertes, dont les horizons sont raccourcis par les rideaux boisés. Ainsi, l'approche de la vallée de la Guesle et Épernon est peu perceptible.

Le projet photovoltaïque de Hanches est situé sur la droite de l'axe routier. Le maintien d'un cordon boisé au nord du site, ainsi que les différents rideaux arborés à proximité, ne permettent aucune perception du projet.

**L'impact du projet photovoltaïque de Hanches est nul.**

### 3.1.5 Bilan des impacts

L'évaluation du niveau d'impact généré par le projet photovoltaïque de Hanches suit une échelle de 6 niveaux, allant de « très fort » à « nul ou négligeable ».

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul ou négligeable
-----------	------	--------	--------	-------------	--------------------

NUMÉRO	LOCALISATION	SENSIBILITÉ POTENTIELLE	IMPACT
1	Depuis l'intersection de la D328 et l'itinéraire de petite randonnée	Forte	Fort
2	Depuis la D4, à proximité du GRP des Yvelines	Modérée	Très faible
3	Depuis la D4, à hauteur du centre d'enfouissement	Modérée	Nul

Tableau 6. Bilan des impacts d'après étude des photomontages

Le projet photovoltaïque de Hanches est implanté en bordure du plateau de la Beauce. Le paysage d'*openfield* y est peu à peu refermé par les inflexions de la topographie et de nombreux boisements, limitant les percées lointaines, notamment en direction des vallées de la Guesle et de la Drouette. Le projet s'installe dans un boisement, dont il maintient deux bandes de 10 m de large sur ses limites nord et sud. Ainsi, les perceptions du projet sont limitées aux abords directs, depuis la D328 et, ponctuellement, de l'itinéraire de petite randonnée entre Hanches et Épernon.

**Les impacts du projet photovoltaïque de Hanches sont ponctuels : ils sont forts à proximité directe du site, au niveau de sa limite est, et varient de très faible à nul pour le reste du territoire.**

## 3.2 Mesures paysagères

La définition de l'implantation a consisté en la recherche du meilleur compromis entre les multiples facteurs et contraintes locaux. Les caractéristiques paysagères du territoire d'implantation limitent les perceptions du site, avec peu de sensibilités potentielles notables, localisées aux abords directs du projet

### 3.2.1 Mesures d'évitement (Pays-Ev.)

#### PAYS-EV. 1 : ÉVITEMENT DE PERCEPTIONS DU PROJET DEPUIS LA D4

Afin de limiter les perceptions du projet depuis la D4, principal axe de communication, une bande boisée de 10 m est maintenue sur la limite nord du site. Elle évite toute perception du site, à l'exception ponctuelle de l'axe de la D328.

### 3.2.2 Mesures de réduction (Pays-Re.)

#### PAYS-RE. 1 : RÉDUCTION DES PERCEPTIONS DEPUIS LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

Le maintien des bandes boisées au nord et au sud du site permet de limiter les perceptions du projet depuis les itinéraires de randonnée. Ainsi, le projet n'est perceptible qu'au niveau de l'intersection entre l'itinéraire de petite randonnée avec la D328, et depuis le GRP des Yvelines dans l'axe de la D328.

#### PAYS-RE. 2 : INTÉGRATION DU POSTE DE LIVRAISON

Le fonctionnement du projet photovoltaïque de Hanches nécessite la création d'un poste de livraison. Il est situé à l'angle sud-est de l'emprise du projet, à l'intersection de la D328 et de l'itinéraire de petite randonnée.

Cette construction devra être respectueuse de l'environnement et du patrimoine en évitant tout pastiche d'architecture avec une simplicité de volume et de conception.

Il est conseillé de soigner l'aspect extérieur du poste :

- limiter les terrassements et préférer l'encastrement dans le terrain naturel ;
- prévoir des matériaux mats et de teintes neutres et éviter la couleur verte ;
- prévoir des gouttières, chéneaux, rives et autres accessoires de même teinte que les revêtements des murs et/ou de la couverture.

L'objectif est de réduire l'impact visuel engendré par cette construction depuis les voies de communication en attendant le développement du rideau végétal. Il conviendra de favoriser une architecture en accord avec la dimension agricole et architecturale du territoire.

Le poste de livraison sera habillé d'une peinture mate dans les tons gris-verts. Cette teinte sombre se rapporte aux couleurs du sol et de la végétation environnante, permettant une meilleure intégration en raison de la discrétion qu'elle induit. Pour un effet homogène, la teinte sera appliquée sur l'ensemble du poste (y compris les portes, grilles, etc.).

Budget prévisionnel :

- Coût estimé : 800 € HT

### 3.2.3 Mesures de compensation (Pays-Co.)

Il n'y a pas de mesure de compensation paysagère.

### 3.2.4 Bilan des mesures paysagères

Le projet photovoltaïque de Hanche a été élaboré avec 3 mesures paysagères :

- 1 mesure d'évitement (Pays-Ev.) ;
- 2 mesures de réduction (Pays-Re.) ;

Il n'y a pas de mesure compensatoire paysagère.

**Pays-Ev. 1** : Évitement des perceptions depuis la D4

**Pays-Re. 1** : Réduction des perceptions depuis les itinéraires de randonnée

**Pays-Re. 2** : Intégration du poste de livraison

MESURE	DESCRIPTION	COÛT ESTIMÉ
Pays-Re. 2	Habillage du poste de livraison	800 € HT
TOTAL		800 € HT

Tableau 7. Coût estimatif des mesures

## 3.3 Conclusion de l'expertise paysagère, patrimoniale et touristique

L'insertion paysagère du projet du parc photovoltaïque de Hanches s'apprécie notamment à travers :

- une analyse du paysage appliquée au projet ;
- le carnet de photomontages.

Le projet du parc photovoltaïque de Hanches s'inscrit en bordure du plateau de la Beauce. L'ouverture de l'*openfield* agricole y est nuancée par les inflexions complexes de la topographie et de nombreux rideaux végétaux, qui referment les horizons dans les plans intermédiaires, avec des jeux de coulisses visuelles. Les vallées de la Guesle et de la Drouette, respectivement au sud et à l'est du site d'implantation, sont généralement isolées visuellement du plateau. Des belvédères sont cependant ponctuellement ouverts depuis le haut des coteaux, notamment depuis le coteau nord de la Drouette, permettant d'apercevoir la silhouette de Hanches.

Le site du projet s'étend sur la parcelle boisée d'une ancienne carrière, actuellement peu identifiable dans le grand paysage. Elle est perceptible depuis la D4 et la D328, ainsi que des itinéraires du GRP des Yvelines et du sentier de randonnée entre Hanches et Épernon, qui borde le sud du site. Aucune perception depuis les vallées, ni aucune interaction avec les éléments patrimoniaux, n'est relevée.

Les réflexions d'implantation ont conduit au maintien de bandes boisées existantes (10 m) sur les limites nord et sud du site du projet. Ces rideaux visuels limitent les perceptions du projet depuis le grand paysage, la D4 et la majeure partie des itinéraires de randonnée. La D328 cependant, offre des vues directes sur les structures photovoltaïques, le portail et le poste de livraison depuis une courte séquence.

**L'analyse des photomontages ne relève aucun impact très fort. Un impact fort est relevé depuis la D328 au droit du projet, mais il reste ponctuel. Les autres impacts sont peu importants**

**Au terme de l'expertise paysagère, patrimoniale et touristique, le projet du parc photovoltaïque de Hanches présente une bonne insertion visuelle dans le paysage.**